

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

- Attestation du Responsable du Rapport Annuel
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2023
- Comptes consolidés au 31 décembre 2023 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux au 31 décembre 2023 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Déclaration de la personne physique responsable du rapport annuel 2023

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Les informations relevant du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gallargues-le-Montueux, le 17 avril 2024

Samuel SANCERNI
Président Directeur Général

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"
S.A. au capital de 20.885.084,68 euros
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour
30 660 Gallargues-le-Montueux
RCS Nîmes - 389 873 142

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

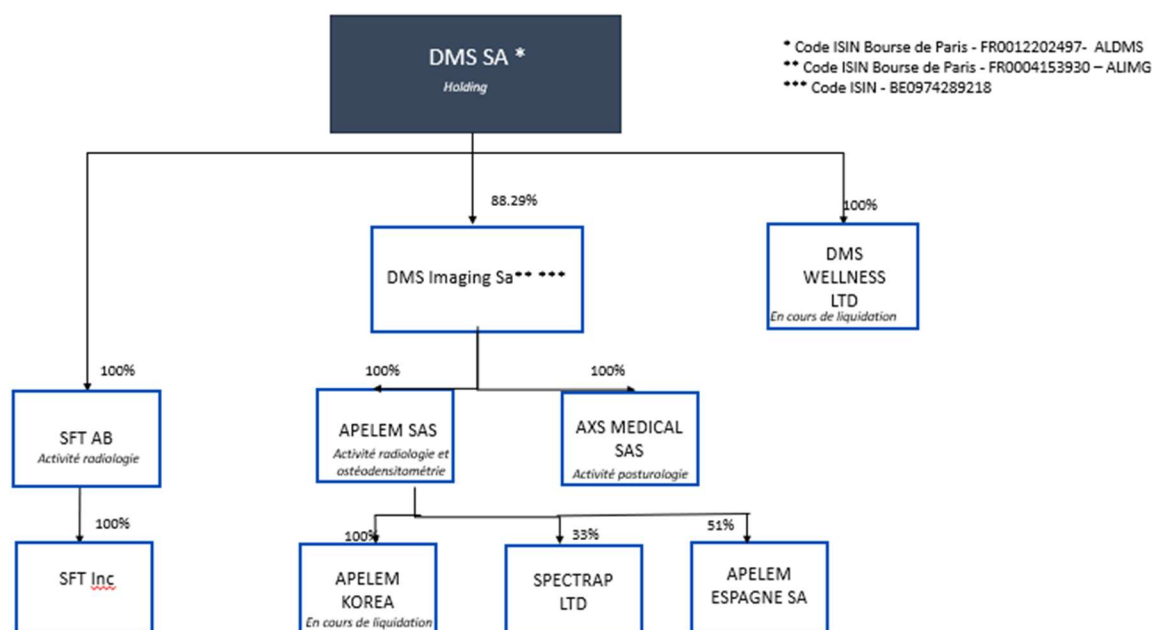
Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2023 dans l'Union Européenne.

1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société anonyme DMS Imaging
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société par actions simplifiée AXS Medical
- Société DMS WELLNESS Limited
- Société Solutions for Tomorrow AB
- Société Solutions for Tomorrow Inc
- Spectrap LTD,
- APELEM KOREA.

Organigramme du groupe au 31 décembre 2023 :



Les comptes annuels des sociétés DMS Imaging, APELEM, APELEM ESPAGNE, AXS MEDICAL, DMS WELLNESS Ltd, Solutions for Tomorrow au 31 décembre 2023 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS. Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

2 Éléments significatifs ressortant des comptes consolidés

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE GROUPE DMS

	31/12/2023	31/12/2022	variations
Chiffres d'affaires total	42 153	35 271	6 882
Résultat opérationnel courant	-1 034	-310	-724
Autres produits et charges opérationnels	-1 231	-5 564	4 333
Résultat opérationnel	-2 265	-5 875	3 610
Résultat financier consolidé	-7 569	-764	-6 805
Résultat des activités maintenues	-9 834	-6 639	-3 195
Résultat des activités maintenues hors impact ATON	-3 167	-6 639	3 472
Charge d'impôt consolidée	-2	-20	18
Résultat des activités abandonnées	4 818	-2309	7 127
Résultat net consolidé	-5 018	-8 968	3 950
EBITDA	1 721	1 964	-243

DMS Group affiche un EBITDA de 1,7 M€ au titre de l'exercice 2023 (en retrait de 12% par rapport à 2022). Cette baisse de la profitabilité ponctuelle s'explique principalement par une période de chevauchement en production de l'ancienne table Platinum et de la nouvelle table Platinum nouvelle

version engendrant une dégradation temporaire de la performance industrielle. La dernière table Platinum (ancienne version) a été expédiée au premier trimestre 2024. Celle-ci n'est désormais plus fabriquée, ouvrant la voie à une optimisation des coûts de production et une montée en puissance des ventes en 2024 de la nouvelle version.

Le résultat opérationnel courant ressort à -1 M€ (vs -310 K€ au titre de l'exercice précédent) dont 1,6 M€ d'amortissement des immobilisations incorporelles principalement de recherche et développement.

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à -1,2 M€ principalement constitués par les éléments suivants :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits \ Charges sur cessions d'immo	-	1 687
Reprise de provisions	248	
Autres produits		
Autres produits opérationnels non courants	248	1 687
Provisions exceptionnelles		- 410
Dépréciation des écarts d'acquisition		- 893
Dépréciation de créances		- 1 721
Charge liée aux actions gratuites	- 377	
Charge de cotation IFRS 2		- 2 981
Autres charges	- 1 102	- 1 247
Autres charges opérationnelles non courantes	- 1 479	- 7 252
Total	- 1 231	- 5 565

Le résultat opérationnel est négatif et s'élève à - 2,3 M€ contre un résultat négatif de -5 875 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de -7 6 K€ principalement composé de - 6,7 K€ de charges de dotations aux provisions du compte courant et de la participation dans ATON (anciennement Hybrigenics) contre un résultat négatif de -764 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues présente une perte de -5 018 K€ au 31 décembre 2023 contre une perte de - 6 639 K€ au 31 décembre 2022.

Les comptes consolidés annuels du groupe DMS se soldent par une perte nette de l'ensemble consolidé de -5 018 K€ contre une perte nette de -8 968 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de -4 946 K€ au 31 décembre 2023 contre une perte de -6 819 K€ au 31 décembre 2022.

2.2 BILAN CONSOLIDE DU GROUPE DMS

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 19 455 K€ contre 14 935 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les actifs courants sont de 31 672 K€ contre 28 986 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 13 722 K€ contre 18 168 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les passifs non courants sont de 15 399 K€ contre 11 311 K€ au 31 décembre 2022.
- Les passifs courants sont eux de 22 002 K€ contre 20 515 K€ au 31 décembre 2022.

- Le total général du bilan consolidé est de 51 138 K€ contre 53 892 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

3.1 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS, DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES, COMPORTANT LE CAS ECHEANT DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIERE OU NON AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES NOTAMMENT RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (ARTICLE L 225-100, AL.3)

DMS Group enregistre un chiffre d'affaires annuel de 42,2 M€ au titre de l'exercice 2023, soit une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2022. Solutions For Tomorrow, entité acquise début octobre 2023, contribue à hauteur de 1,7 M€ sur le 4e trimestre de l'exercice (activité Radiologie).

Le résultat opérationnel courant est en diminution à -1 M€ contre une perte de -310 K€ au titre de l'exercice précédent. Compte tenu de la prise en compte des autres produits et charges opérationnelles pour un montant de -1,2 M€ principalement constituée des charges de conseil en acquisition dans le cadre de l'opération d'acquisition de Solutions for Tomorrow, le résultat opérationnel est négatif de -2,3 M€ contre un résultat négatif de -5 875 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à -7,6 K€ au 31 décembre 2023 principalement composé de 6,7 MEUR de la charge de provision pour dépréciation des titres et compte courant ATON (anciennement Hybrigenics) contre -764 K€ au titre de l'exercice précédent et porte le résultat relatif aux activités maintenues à -9,8 M€ contre une perte de -6 659 K€ au 31 décembre 2022. Le résultat relatif aux activités maintenues hors impacts Aton s'élève à -3,2 M€.

Après prise en compte du résultat des activités abandonnées et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à -4 946 K€ au 31 décembre 2023 contre une perte de -6 819 K€ en 2022.

Par ailleurs, les dettes à plus d'un an envers les établissements de crédit représentent 13 198 K€ au 31 décembre 2023, incluant 3 970 K€ de passifs locatifs, soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 107 % (75% hors passifs locatifs). Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 31%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	1 598	767	831
Passifs locatifs (part >1 an)	3 970	4 282	- 312
Emprunts (part >1 an)	6 588	5 383	1 205
Emprunts (part >5 ans)	1 042	-	1 042
TOTAL	13 198	10 432	2 766

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées	407	1 678	- 1 271
Passifs locatifs (part < 1 an)	643	568	75
Emprunt (part <1 an)	2 037	1 352	685
<i>Sous total</i>	<i>3 087</i>	<i>3 598</i>	<i>- 840</i>
Banques créditrices	7	-	7
Factor	3 769	1 336	2 433
<i>Sous total</i>	<i>3 776</i>	<i>1 336</i>	<i>- 68</i>
TOTAL	6 863	4 934	- 908

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées (a)	2 005	2 445	- 440
Emprunts bancaires (b)	9 667	6 736	2 931
Passifs locatifs (c)	4 613	4 850	- 237
Factor	3 769	1 336	2 433
Banques créditrices	7	-	7
TOTAL	20 061	15 367	4 694

- L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe pour 2 005 K€ est principalement constitué d'avances BPI obtenues par APELEM dans le cadre de projets d'innovation d'imagerie médicale et d'avances remboursables obtenues de la région Wallonne par DMS Imaging dans le cadre de projets d'innovation passés.
- Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 9 667 K€ au 31 décembre 2023. Les principales variations par rapport au 31 décembre 2022 s'expliquent par des PGE Résilience et un financement PPR d'un million d'euros obtenus par APELEM.
- Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 31 décembre 2023 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IFRS 16.

La société APELEM a souscrit en 2019 un contrat d'affacturage. La dette financière Factor s'élève au 31 décembre 2023 à 3,8 MEUR, les autres actifs financiers courants Factor s'élèvent au 31 décembre 2023 à 0,6 MEUR. La dette nette financière Factor s'élève au 31 décembre 2023 à 3,2 MEUR.

3.2 LES FAITS MARQUANTS

Progression de l'activité : +20% à 42,2 M€, dont 40,5 M€ de CA organique conforme aux prévisions

DMS Group enregistre un chiffre d'affaires annuel de 42,2 M€ au titre de l'exercice 2023, soit une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2022. Solutions For Tomorrow, entité acquise début octobre 2023, contribue à hauteur de 1,7 M€ sur le 4e trimestre de l'exercice (activité Radiologie).

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires annuel représente 40,5 M€, soit une croissance organique soutenue de 15%, conforme aux prévisions. Il est constitué à 42% de ventes directes en marque propre via des distributeurs, et à 58% de ventes indirectes en marque blanche pour des acteurs mondiaux.

Au cours de l'exercice 2023, l'évolution favorable du mix produit s'est poursuivie en faveur d'une contribution croissante de l'activité Ostéodensitométrie : l'activité Radiologie progresse de 13% à 33,2 M€ (intégrant un 4^e trimestre en progression de 20% à 9,9 M€), et l'activité Ostéodensitométrie bondit de 50% à 9,0 M€ (dont une progression de +69% sur le 4^e trimestre, à 2,6 M€). Grâce à cette forte progression, l'ostéodensitométrie concentre 21% de l'activité totale de l'année contre 17% l'an passé. En termes de zones géographiques, le Groupe a conforté ses positions, notamment sur :

- le marché européen qui totalise plus de 63% de l'activité totale avec un chiffre d'affaires de 26,5 M€, en hausse de 11%, et sur
- le marché américain avec un doublement de l'activité à 7,4 M€ ; ce marché représentant désormais près de 18% de l'activité totale.

Lancement de la nouvelle version de la table Platinum : Platinum Neo

La nouvelle version de la table Platinum a été lancée avec succès en 2023 avec une montée en puissance principalement sur le second semestre. La dernière table de l'ancienne version Platinum a été expédiée au premier trimestre 2024. Cette nouvelle solution apporte plus de valeur à l'offre du groupe DMS. Elle embarque en effet des solutions d'optimisation de la productivité basées sur des fonctionnalités d'Intelligence artificielle avancées et garantit une très nette amélioration en termes de cybersécurité. Elle contribuera à améliorer la rentabilité du groupe sur ce périmètre.

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Aton (anciennement Hybrigenics) détenues par DMS SA, représentant 17,00% du capital d'Hybrigenics. Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS SA.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détient plus aucune action DMS SA.

Le groupe familial Ansel détient 17,00% du capital d'Aton (anciennement Hybrigenics), DMS SA conservant pour sa part une participation résiduelle de 17,70%.

Parallèlement, les parties ont conclu un pacte d'actionnaires au sein de la société Aton (anciennement Hybrigenics) visant à organiser sa gouvernance. Aton (anciennement Hybrigenics) et son Président Mr. Jean-Paul Ansel se sont engagés à valoriser au mieux les actifs de la société Aton (anciennement Hybrigenics), dans la continuité du protocole d'accord signé en octobre 2022.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS SA à l'égard d'Aton (anciennement Hybrigenics), d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée.

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ

La Cour d'Appel de Liège a prononcé un arrêt d'accord entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. La procédure est mutuellement abandonnée par les parties concernées et

DMS Imaging retrouve le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre 2022. La créance de M. Thierry Legon sera payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS Group, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué. Tous les risques concernant cette affaire, détaillés dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, sont donc levés.

Attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de DMS Group

Le 7 juin 2023, DMS SA a mis en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 2,70 € représentant une prime de 121,3% par rapport au cours de clôture du 6 juin 2023. En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juillet 2022 (20e résolution), le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 26 mai 2023, a décidé d'émettre et d'attribuer gratuitement à l'ensemble des actionnaires 14,043,017 BSA, selon les modalités détaillées ci-après. L'opération ne concerne pas les actions auto-détenues par DMS SA.

Objectifs de l'opération

Cette attribution gratuite de BSA a visé à remercier l'ensemble des actionnaires de DMS Group de leur fidélité, tout en les associant à la poursuite de son développement :

- Chaque actionnaire a reçu un nombre de BSA proportionnel au nombre d'actions qu'il détient ;
- Ces BSA sont cotés sur le marché et n'entraîneront aucune dilution pour ceux qui les exerceront en souscrivant de nouvelles actions DMS Group. Ils contribueront ainsi à donner les moyens au groupe d'accélérer sa croissance.

Cette opération visait également à attirer de nouveaux investisseurs qui souhaiteraient bénéficier de ce support d'investissement complémentaire à celui de l'action.

Modalités de l'opération

- Le 13 juin 2023, chaque actionnaire de DMS Group a reçu gratuitement un (1) BSA à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14.043.017 BSA ont été émis.
- Six (6) BSA permettent ainsi de souscrire à une (1) action nouvelle de DMS Group au prix d'exercice par action de 2,70 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSA) de 2.340.503 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 6.319.358 €.
- Ce prix d'exercice de 2,70 € représente une prime de 123,7% par rapport à la moyenne des dix derniers cours de bourse précédant 6 juin 2023 inclus et 121,3% par rapport à la date de clôture du 6 juin 2023.
- 2
- Les 14.043.017 BSA ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris et sont donc cotés sur une ligne spécifique et sous le code ISIN : FR001400IAQ8.
- La durée de vie des BSA est fixée à vingt-sept (27) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 septembre 2025 inclus.

Produit de l'opération

En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 6.319.358 €.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas) :

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA, sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 6 juin 2023) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de l'exercice de BSA	1,00 %
Après émission de 2.340.503 actions nouvelles provenant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,870%

Acquisition de la société Solutions for Tomorrow

Le 3 octobre 2023, Diagnostic Medical Systems a finalisé l'acquisition de Solutions for Tomorrow par échange d'actions, spécialiste des équipements de radiologie mobile.

Solutions For Tomorrow est un spécialiste de la radiologie mobile présent dans 35 pays et plus spécifiquement sur le segment de l'imagerie médicale mobile motorisée avec une solution haut de gamme aux caractéristiques inégalées en termes de compacité, d'ergonomie et de puissance, protégée par 15 brevets. Solutions For Tomorrow possède un parc installé de plus de 500 équipements déployés dans 35 pays. L'entreprise, qui emploie 23 collaborateurs a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 6 M€.

Avec cette acquisition, DMS Group possède une offre de radiologie mobile complète associant sa solution en cours de développement dédiée au marché du mobile haut de gamme non motorisé (projet MC² en cours de développement (1)) et une solution motorisée à destination des hôpitaux des grandes tailles et du marché nord-américain. Comme pour l'ensemble de la gamme du groupe, la plateforme ADAM (logiciel propriétaire du groupe DMS) sera déployée sur les solutions Solutions For Tomorrow.

Modalités de l'opération

En échange de l'apport de 100 % des actions de Solutions For Tomorrow, son actionnaire principal Verso Capital, un fonds d'investissement nordique de premier plan doté d'une solide expertise dans le domaine de la santé, et les autres coactionnaires ont reçu 2 753 818 actions de DMS SA, dont 789 533 actions de DMS SA détenues en propre et 1 964 285 actions nouvellement émises.

A l'issue de la transaction, Verso Capital détient environ 15% du capital de DMS SA, devenant ainsi un nouvel actionnaire de référence qui accompagnera l'équipe de direction sur le long terme et soutiendra pleinement l'ambition de DMS de consolider le secteur de l'imagerie médicale en Europe sur le long terme.

3.3 LES PROGRES REALISES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES (R.225-102)

Progression de l'activité : +20% à 42,2 M€, dont 40,5 M€ de CA organique conforme aux prévisions

DMS Group enregistre un chiffre d'affaires annuel de 42,2 M€ au titre de l'exercice 2023, soit une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2022. Solutions For Tomorrow, entité acquise début octobre 2023, contribue à hauteur de 1,7 M€ sur le 4e trimestre de l'exercice (activité Radiologie).

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires annuel représente 40,5 M€, soit une croissance organique soutenue de 15%, conforme aux prévisions. Il est constitué à 42% de ventes directes en marque propre via des distributeurs, et à 58% de ventes indirectes en marque blanche pour des acteurs mondiaux.

Au cours de l'exercice 2023, l'évolution favorable du mix produit s'est poursuivie en faveur d'une contribution croissante de l'activité Ostéodensitométrie : l'activité Radiologie progresse de 13% à 33,2 M€ (intégrant un 4 e trimestre en progression de 20% à 9,9 M€), et l'activité Ostéodensitométrie bondit de 50% à 9,0 M€ (dont une progression de +69% sur le 4e trimestre, à 2,6 M€). Grâce à cette forte progression, l'ostéodensitométrie concentre 21% de l'activité totale de l'année contre 17% l'an passé. En termes de zones géographiques, le Groupe a conforté ses positions, notamment sur :

- le marché européen qui totalise plus de 63% de l'activité totale avec un chiffre d'affaires de 26,5 M€, en hausse de 11%, et sur
- le marché américain avec un doublement de l'activité à 7,4 M€ ; ce marché représentant désormais près de 18% de l'activité totale.

3.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L 233.26)

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe DMS a investi environ 5 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 2.2 M€, contre 6 % en 2022.

K€	31/12/2023	31/12/2022
Masse salariale imputée à la R&D	1 296	1 579
Achats et études externes	882	523
TOTAL	2 178	2 102

Les montants ci-dessus s'entendent avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

3.5 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES (L233-26)

Interception d'une cyberattaque – solidité des infrastructures et des procédures

DMS Group a annoncé avoir été la cible d'une cyberattaque de type ransomware le 2 février 2024. Les équipes informatiques de la société ont été immédiatement mobilisés pour circonscrire la situation. Aucune donnée de santé ne se trouvait sur les serveurs piratés et aucun équipement installé par la société chez ses clients n'a été impacté. Les systèmes internes ont fait l'objet d'une restauration complète et l'activité a pu reprendre progressivement à partir de la fin de semaine suivante. Cette cyberattaque a démontré la très bonne résilience numérique de DMS Group, néanmoins les opérations ont été impactées pendant 4 Semaines induisant des retards de livraison sur le premier trimestre.

3.6 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L233-26 R.225-102)

La fin de l'exercice 2023 a été marqué » par un renforcement du carnet de commandes, à un niveau record pour cette période de l'année, augurant la poursuite d'une activité soutenue au cours des prochains mois.

En 2024, DMS Group vise un chiffre d'affaires consolidé de 45 M€ hors Solutions for Tomorrow, qui permettra de matérialiser une croissance à deux chiffres par rapport à 2023. Cet objectif de chiffre d'affaires s'entend uniquement par croissance organique.

Perspectives 2024 : poursuite d'une croissance dynamique, enrichissement de l'offre et mise en œuvre des synergies avec Solutions For Tomorrow³ dans le cadre du plan #Imaging 2027

En 2024, DMS Group s'appuiera sur son réseau mondial de distributeurs, ses relations historiques avec les leaders de l'imagerie médicale et l'enrichissement de son offre pour poursuivre sa trajectoire de croissance rentable.

Les dernières avancées commerciales contribueront à cette dynamique, avec notamment :

- Le lancement de la nouvelle table de radiologie pour Canon Medical Systems Europe, La Xavion : après l'installation d'une première salle au 3e trimestre 2023. Canon présentera la table à l'European Congress of Radiology (ECR 2024 début mars) qui correspondra au véritable lancement commercial sur toute l'Europe.
- L'extension de l'accord de distribution en marque blanche avec Fujifilm Healthcare : après avoir étendu ces accords à l'Afrique et au Moyen-Orient en 2022, Fujifilm Healthcare Americas a lancé la commercialisation de l'ensemble des solutions du Groupe DMS (Ostéodensitométrie et Radiologie en Amérique centrale et en Amérique du Sud à compter du 4e trimestre 2023. Les premières commandes seront enregistrées dès la fin du 1er trimestre, permettant d'anticiper une nouvelle hausse de la contribution du continent américain à l'activité totale. Le marché devrait rester très dynamique en France où les ventes Fujifilm représentent 25 % du marché, et en Italie où il reste 56 tables à livrer dans le cadre de l'appel d'offres du CONSIP (service central des achats de l'État).

Par ailleurs, DMS Group mettra en œuvre progressivement de fortes synergies commerciales, industrielles et opérationnelles avec Solutions For Tomorrow. L'intégration de cette société suédoise spécialisée dans les équipements radiologiques mobiles renforce l'offre de solutions proposées par le groupe et s'inscrit pleinement dans sa stratégie de croissance externe visant à créer un champion européen du secteur.

3.7 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE (C. COM. ART. L 225-100-1 1°A 3° ET 6°)

Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

3.7.1 Risques opérationnels

Risques de contrepartie : La défaillance d'un client peut affecter négativement l'activité et la situation financière du groupe

Compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Le Groupe peut exclure que ses clients manquent à leurs obligations financières envers le Groupe. Il existe un risque qu'en cas de manquement des clients concernés à leurs obligations envers le Groupe, les garanties bancaires ou assurances ne soient pas suffisantes et le Groupe, bien qu'elle puisse exercer un recours contre le client, supporte néanmoins le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des sommes dues par le client défaillant. De plus, le suivi des débiteurs engendre des surcoûts internes et externes (envoi de mises en demeure, assignations, frais de justice).

L'évolution du poids des principaux clients de la Division Imagerie Médicale en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2023	31/12/2022
Premier client	37%	33%
5 premiers clients	55%	52%
10 premiers clients	65%	64%

Afin de se prémunir de ce risque, le Groupe a contracté une assurance COFACE sur les clients de la filiale APELEM.

L'assurance COFACE couvre le risque de crédit (non-règlement des factures) sur tous les clients assurables à concurrence de 100% du montant. Certains clients ne sont pas assurables s'ils sont situés

dans des pays non assurés par la COFACE ou s'ils sont considérés comme ayant une situation financière trop risquée par la COFACE.

Les clients non assurables par la COFACE sont principalement les clients institutionnels (états/ministères...) car la COFACE n'assure pas les clients publics. Cela concerne tous les hôpitaux publics français (UGAP, UNIHA) et les contrats financés par des organismes internationaux dans les pays à risque (contrat Banque 17 Mondiale Ouzbekistan par exemple). Le Groupe suit ainsi la situation financière de ses principaux clients grâce au rating COFACE.

A date, le Groupe n'a pas connaissance de problème particulier concernant la situation financière de ses clients. En dehors de ces assurances, le Groupe privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes. Si les clients ne sont pas assurables par l'assurance COFACE, le Groupe exige un paiement intégral en avance ou des lettres de crédit qui couvrent l'intégralité de la commande.

Pour les hôpitaux français, le Groupe estime que le risque de non-recouvrement est faible et ne prend pas de garantie. Pour les clients financés par des organismes internationaux, l'organisme se porte généralement garant en cas de défaillance du client. Pour les clients internationaux non assurables ou non couverts par un organisme international, le Groupe demande soit un prépaiement, soit une lettre de crédit.

Sur les 10 premiers clients du Groupe DMS Imaging, 3 ne sont pas assurés COFACE ; parmi eux 1 fournissent des lettres de crédit et 1 sont des clients historiques sur lesquels le Groupe DMS Imaging prend un risque mais avec un encours autorisé en adéquation avec le volume de chiffre d'affaires annuels réalisé (par exemple une table de radiologie en encours maximum). Les 7 autres clients assurés COFACE ont des ratings allant de 10 à 3 sur 10.

Sur l'exercice 2022, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,2 MEUR soit 16% des créances clients 2022. Au 31 décembre 2023, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,17 MEUR soit 16% des créances clients au 31 décembre 2023, stable par rapport au 31 décembre 2022. Certaines de ces créances sont anciennes. Les créances douteuses ne sont pas couvertes par l'assurance COFACE.

Une situation financière fragilisée des clients du Groupe DMS pourrait entraîner une augmentation des défauts de paiement sur les obligations financières envers le Groupe DMS, ce qui pourrait entraîner une perte de revenu. Néanmoins le nombre de clients permet de limiter ce risque.

Le Groupe DMS estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

Risques d'approvisionnement dû à la perte d'un fournisseur : La perte d'un ou plusieurs fournisseurs importants peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe

Le Groupe a pour principale activité la conception et fabrication de tables de radiologie et d'ostéodensitométrie, de négoce de produits d'imageries conventionnelle et de services après-vente. Dans le cadre de son activité de conception et fabrication, le Groupe dépend de fournisseurs de composants et de sous-traitants.

L'évolution du poids des premiers fournisseurs de la Division Imagerie Médicale (en données proforma) se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats de marchandises et matières consommées H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2023	9%	30%	45%
Au 31 décembre 2022	9%	31%	47%

La perte d'un fournisseur de composants ou d'un sous-traitant important pourrait avoir un impact défavorable sur la disponibilité des produits, la performance des produits, l'activité et la situation

financière du Groupe. De telles perturbations opérationnelles peuvent entraîner des retards de production ou des baisses de volume de production, une perte de revenus et des dépenses pour résoudre ces perturbations.

Afin de pallier ce risque de dépendance aux fournisseurs et sous-traitants, le Groupe évalue régulièrement la criticité de son approvisionnement pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

Bien que le Groupe ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques (par une politique de double approvisionnement pour chaque fournisseur ou de constitution de l'équivalent de 4 semaines de stocks de sécurité sur les pièces définies comme critiques), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourraient entraîner des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le volume requis de composants auprès de nouveaux fournisseurs au même prix que celui convenu avec ses fournisseurs actuels. Le prix de tout remplacement de composant peut être supérieur au prix des composants actuels.

Le Groupe peut échouer en répercutant ces augmentations de coûts sur ses clients, notamment si ces augmentations du coût de composants du Groupe sont propres au Groupe (en raison de perturbations à un de ses principaux fournisseurs) et non causées par des perturbations générales ou des augmentations de prix dans les marchés des matières premières.

Le Groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible à savoir de l'ordre d'un mois de chiffre d'affaires équivalent en 2023 à 3,5MEUR. Ce qui représente un maximum car il n'est pas envisageable qu'une perte complète d'approvisionnement ait lieu sur l'ensemble de la gamme. De plus si le risque se matérialisait le Groupe aurait la possibilité de renégocier avec ses clients les délais de livraison afin de ne subir que des décalages de livraison et ainsi de limiter l'impact.

3.7.2 Risques financiers

Risque levé au 31.12.2023 Si le risque maximal lié à la révocation du plan de réorganisation judiciaire de DMS Imaging se réalisait, ce qui est peu probable, la Société DMS Imaging ne disposerait pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter du présent document

Au 31 décembre 2022, la Société DMS Imaging ne disposait pas d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir ses besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture.

Cette insuffisance était née du jugement rendu le 8 novembre 2022 par le tribunal de commerce de Liège, révoquant le plan de réorganisation judiciaire de la société homologué le 9 février 2021 par le tribunal de Liège et rendant ainsi exigible 80% des créances des créanciers ayant opté pour l'option d'un paiement en numéraire de 20% de leur créance.

La Cour d'Appel de Liège a prononcé en février 2023 un arrêt d'accord entre DMS Imaging, division imagerie de DMS Imaging et M. Thierry Legon, pour mettre fin au litige en cours. La procédure en

cours est mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging a retrouvé le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021.

Tous les risques concernant cette affaire, mentionnés dans le prospectus du 20 décembre 2022 relatif à l'opération d'apport de la division imagerie médicale de DMS groupe sont donc levés.

La Société présente des antécédents de pertes d'exploitation et de déficit cumulé

ASIT Biotech SA a subi des pertes opérationnelles significatives depuis sa création en 1997. Son déficit cumulé tel que repris dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 selon les normes IFRS s'élevait à 56,1 MEUR. Si la valeur comptable de l'actif net d'une entreprise est inférieure à la moitié de son capital social, l'article 7: 228 du Code des sociétés et des associations requiert la convocation d'une assemblée générale dans les deux mois suivant la date à laquelle la perte a été (ou aurait dû être) déterminé. Cette réunion déciderait alors de la continuité de l'activité ou de la liquidation de l'entreprise. Les comptes 2021 de ASIT Biotech faisait état d'un actif net inférieur à cette date à la moitié du capital social puisqu'il s'élevait à -1.668.352 EUR pour un capital de 17.076.222 EUR (arrondi). Ainsi, l'Assemblée Générale du 12 septembre 2022 a dû s'exprimer sur la continuité d'exploitation.

En janvier 2022, l'intégralité de l'activité imagerie médicale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a été apportée à la Société. Considérant que la double augmentation de capital du 24 janvier 2022 est intervenue à concurrence respectivement de 3.995.634,74 EUR et 45.000.000 EUR, le capital social de la Société a été porté à 66.071.856,50 EUR, ainsi la valeur comptable de l'actif net de la Société est à nouveau supérieure à la moitié de son capital social et l'Assemblée Générale a approuvé la poursuite d'activité de la Société.

Au 31 décembre 2023, la Société DMS Imaging sur une base statutaire n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et a enregistré une perte opérationnelle de 288 KEUR. La Société au niveau social est une holding sans activité. Son chiffre d'affaires est égal à zéro. La perte opérationnelle est composée de frais généraux et administratifs pour 289 KEUR.

Au 31 décembre 2023, le Groupe DMS Imaging a réalisé un chiffre d'affaires de 40,5 MEUR et un résultat opérationnel courant de -0,3 MEUR. Au 31 décembre 2022, la Division Imagerie Médicale a réalisé un chiffre d'affaires de 35,3 MEUR et un résultat opérationnel de -0,2 MEUR.

La Société DMS Imaging ne peut garantir qu'elle pourra toujours être en mesure de maintenir sa rentabilité au cours des périodes ultérieures. De nombreux facteurs de type : conjoncture économique, crise sanitaire, décisions stratégiques peuvent avoir un impact sur la rentabilité future.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Risque de liquidité et de crédit : Le non-remboursement des emprunts contractés par la Société peut affecter négativement l'activité et le développement futur de groupe DMS.

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières.

Le Groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Il pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités des sociétés du Groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du Groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible était de 4,8 MEUR.

Les dettes financières se détaillent ainsi :

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	1 598	767	831
Passifs locatifs (part >1 an)	3 970	4 282	- 312
Emprunts (part >1 an)	6 588	5 383	1 205
Emprunts (part >5 ans)	1 042	-	1 042
TOTAL	13 198	10 432	2 766

Dettes financières à moins d'un an (K€)	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées	407	1 678	- 1 271
Passifs locatifs (part < 1 an)	643	568	75
Emprunt (part <1 an)	2 037	1 352	685
<i>Sous total</i>	<i>3 087</i>	<i>3 598</i>	<i>- 840</i>
Banques créditrices	7	-	7
Factor	3 769	1 336	2 433
<i>Sous total</i>	<i>3 776</i>	<i>1 336</i>	<i>- 68</i>
TOTAL	6 863	4 934	- 908

Total des dettes financières (K€)	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées (a)	2 005	2 445	- 440
Emprunts bancaires (b)	9 667	6 736	2 931
Passifs locatifs (c)	4 613	4 850	- 237
Factor	3 769	1 336	2 433
Banques créditrices	7	-	7
TOTAL	20 061	15 367	4 694

- L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe pour 2 005K€ est principalement constitué d'avances BPI obtenues par APELEM dans le cadre de projets d'innovation d'imagerie médicale et d'avances remboursables obtenues de la région Wallonne par DMS Imaging dans le cadre de projets d'innovation passés.
- Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 9 667 K€ au 31 décembre 2023. Les principales variations par rapport au 31 décembre 2022 s'expliquent par des PGE Résilience et un financement d'un million d'euros obtenus par APELEM pour le préfinancement de l'activité à l'export.
- Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 31 décembre 2023 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IFRS 16.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

DMS Imaging (ex ASIT Biotech) a obtenu des avances remboursables de la part de la Région Wallonne dont les montants et modalités de remboursement de ces avances doivent être validés par la région Wallonne

ASIT Biotech a obtenu dans le passé des avances remboursables de la région Wallonne dans le cadre de ses projets de R&D. Deux programmes étaient toujours en cours au moment où ASIT Biotech s'est placée en procédure de réorganisation judiciaire : un projet de recherche sur les acariens (RCA 7239 HDM) et un projet de recherche FOOD (RCA 7655 FOOD).

En janvier 2021, ASIT Biotech a pris la décision de mettre un terme à ces deux projets de recherche ce dont la région Wallonne a été informée. Au cours du premier semestre 2021, ASIT Biotech a par ailleurs transféré tous les droits de propriété et résultats relatifs à ces deux projets à la région Wallonne.

La convention avec la Région Wallonne stipule que si la Société décide de ne plus exploiter les résultats des recherches alors le montant perçue n'est plus remboursable à l'exception de l'échéance de l'année en cours.

En conséquence, ASIT Biotech a annulé au premier semestre 2021 une partie de la dette qu'elle détenait avec la région Wallonne pour le projet RCA 7239 HDM ramenant la dette de 338 100 euros (hors intérêt) à 41 517 euros (40 000 euros hors intérêts). Ce montant correspond au montant de l'échéance 2020 de la convention 7239 HDM, année où la société ASIT Biotech a déclaré à la région Wallonne qu'elle n'exploiterait pas les résultats des recherches. Ce montant est à rembourser à la région Wallonne.

Concernant le projet RCA 7655 FOOD, la Société a maintenu l'intégralité de l'avance perçue en dette dans ses comptes pour un montant total de 731 724 euros. Cette dette pourrait être ramenée à 329 414 euros dans le cas où la région Wallonne accepterait de prendre en compte dans le calcul de la dette à rembourser les dernières dépenses effectuées par ASIT Biotech dans le cadre de ce projet de recherche. Si la région Wallonne accepte les justificatifs de dépenses transmis au titre de S2 2018 et qu'elle considère que l'ensemble des obligations auxquelles était tenue la société ASIT Biotech au titre de la convention en cas de non-exploitation des résultats a bien été rempli, la Société aura à rembourser 329 KEUR. La Société ne dispose pas d'acceptation écrite de la région Wallonne sur ce point.

Si la région Wallonne n'accepte pas les justificatifs de dépenses transmis au titre de S2 2018 mais qu'elle considère que l'ensemble des obligations auxquelles était tenue la société ASIT Biotech au titre de la convention en cas de non-exploitation des résultats a bien été rempli par l'ancien management, la Société aura à rembourser 731 KEUR. La Société ne dispose pas d'acceptation écrite de la région Wallonne sur ce point.

La nouvelle direction de la Société a demandé un rendez-vous à la région Wallonne afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions relatives à ces contrats avaient été respectées, afin de s'accorder sur le montant des dettes et les modalités de remboursement de celles-ci.

Il est à noter que ces avances avaient été classées en autres passifs courants dans les états financiers de ASIT Biotech.

Dans les comptes annuels 2023 du Groupe, elles ont été traitées en dettes financières au même titre que les autres avances.

Dans l'attente des discussions avec la Région Wallonne il existe une incertitude sur les montants de dettes financières relatives à ces avances inscrites dans les comptes.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

3.7.3 Risques juridiques

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Litige entre les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL : La Société pourrait être condamnée à payer des indemnités aux anciens dirigeants et associés de AXS MEDICAL ce qui peut affecter négativement la situation financière du groupe

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. L'arrêt du 7 juin 2022 de la Cour confirme le jugement de première instance dans le cadre de l'action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi le 29 novembre 2023 mettant un terme à ce litige et au risque pour le groupe.

A ce jour, une date d'audience sur le premier semestre 2024 pour l'action en révocation abusive a été fixée. Dans le cas où la révocation abusive serait admise, AXS MEDICAL pourrait devoir dédommager les demandeurs pour un montant estimé de l'ordre de 55 KEUR.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2023.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Risque levé en 2023 : Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : La procédure de M. Legon contre la décision d'approbation du PRJ a entraîné une révocation du PRJ ce qui peut affecter négativement la situation financière du groupe

En avril 2019, l'ancien PDG de d'ASIT Biotech, Monsieur Thierry Legon a intenté une action en justice contre ASIT Biotech afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par ASIT Biotech à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture, soit 830.266,50 EUR plus intérêts et 35.346,50 EUR au titre de remboursement des taxes payés dans le cadre de l'attribution de warrants perdus.

Par jugement en date du 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon des dommages et intérêts de 529.650,00 EUR plus intérêts de retard (estimés à 106.000,00 EUR). M. Legon a quant à lui été condamné à verser 52.647,48 EUR à la société DMS Imaging à titre d'indemnisation induite portant ainsi le montant total de la créance de M. Legon à 477.002,50 EUR. Les délais d'appel ont expiré et la décision est passée en force de chose jugée. Toutefois, les modalités de la décision (paiement en espèces ou en actions) ne sont pas précisées dans le jugement.

Le jugement n'a pas fait l'objet d'un appel, un accord a été signé entre la Société et M. Legon statuant sur un paiement en actions sous condition suspensive de l'annulation de la révocation du PRJ.

En parallèle, M. Thierry Legon a engagé une procédure distincte devant le tribunal de commerce de Liège à l'encontre de la Société, demandant la révocation du plan de réorganisation, tel qu'approuvé par les créanciers de la Société et homologué par le tribunal le 9 février 2021.

Dans le cadre de cette procédure concernant le plan de réorganisation judiciaire, le Tribunal de commerce a jugé – par défaut – que la Société ASIT Biotech n'avait pas mis en œuvre le plan approuvé à l'égard de M. Legon et a décidé par conséquent de révoquer le plan de réorganisation, tel qu'homologué par le Tribunal de l'entreprise de Liège le 9 février 2021. Ce jugement a fait l'objet d'une publication légale le 16 novembre 2022. DMS Imaging avait fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Liège.

La Cour d'Appel de Liège a prononcé un arrêt d'accord entre la société DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. La procédure est mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouve le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Tous les risques concernant cette affaire, détaillés dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, sont donc levés. L'accord a débouché sur une indemnisation partielle à la date de clôture. L'indemnisation restante a été payée au premier trimestre 2024. Le Groupe conserve au 31 décembre 2023 un passif de 390 KEUR, pleinement aligné avec le montant payé au premier trimestre 2024.

Réglementation et homologations : Risques liés à la dépendance de la Société à la détention de certifications : la perte de ces certifications peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, les activités du Groupe, sont entièrement organisées par sa filiale Apelem. Les principales normes et réglementations appliquées aux produits fabriqués sous la marque Apelem en fonction des territoires où ils sont commercialisés sont :

(i) ISO 13485 - Norme internationale définissant des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour l'industrie des dispositifs médicaux de class IIB qui permet d'obtenir la certification European Conformity (CE) – L'ISO 13 845 est délivrée par l'organisme notifié la société SGS Belgique en charge de la certification pour Apelem. La certification atteste que les produits sont conformes aux directives de l'Espace Economique Européen (EEE) ; Cette certification CE permet de commercialiser les produits sur le territoire européen. Des audits périodiques sont réalisés par SGS Belgique.

(i) Certification de la Food and Drug Administration (FDA) - administration américaine responsable de la protection et de la promotion de la santé publique La certification FDA permet de commercialiser les produits sur le territoire nord-américain. La FDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(ii) Certification Therapeutics Goods Administration (TGA) – administration australienne responsable des médicaments, des dispositifs médicaux et autres produits liés à la santé La certification TGA permet de commercialiser les produits sur le territoire australien. La TGA réalise des audits réguliers (audits documentaires) pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iii) Certification China State Food and Drug Administration (SFDA) – régulateur du marché des dispositifs médicaux en Chine. La certification SFDA permet de commercialiser les produits sur le territoire chinois. La SFDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iv) Certification Anvisa - L'Agence brésilienne de réglementation sanitaire est un organisme de réglementation du gouvernement brésilien, responsable de la réglementation et l'approbation des médicaments, des normes sanitaires et de la réglementation de l'industrie alimentaire. La certification Anvisa permet de commercialiser les produits sur le territoire brésilien. L'Agence Brésilienne de réglementation sanitaire réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

Les produits tables télécommandées (R/F) possèdent les certifications CE et FDA.

Les produits d'ostéodensitométrie possèdent les certifications CE et Anvisa (Brésil), TGA (Australie) et SFDA (Chine).

Les produits de négoce portent le marquage CE de conformité à la normes ISO 13485 de leur fabriquant. Chaque certification est attachée à un produit.

Si lors d'un audit il est révélé que la Société ne se conforme pas à une ou plusieurs des réglementations locales, elle pourrait subir des suspensions temporaires ou définitives des certifications entraînant l'arrêt DE commercialisation des produits audités. Cette suspension est uniquement envisageable dans le cas de manquement grave ayant un impact direct sur la sécurité des patients.

Le cas échéant, la suspension de ces certifications est temporaire dans l'attente d'une remise en conformité et d'un nouvel audit ou inspection. Seule la non remise en conformité par rapport au référentiel de la norme peut aboutir à une suspension définitive.

Une perte de ces certifications entrainerait un arrêt de ventes temporaires sur les zones afférentes.

Afin de couvrir au mieux le risque de perte de ces certifications, le Groupe, au travers de sa filiale Apelem, a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et l'organisme notifié de Apelem à savoir la SGS Belgique qui effectue des audits réguliers.

En complément, le Groupe effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet. Le Groupe dispose une équipe en charge du management de la qualité et des affaires réglementaire de 10 personnes soit près de 10 % des effectifs de la Société. La Société est de plus accompagnée par la société Cassiopi sur ces sujets.

Cette veille est complétée par ses distributeurs qui assurent la remontée d'informations au niveau de chaque pays vers lesquels le Groupe distribue ses produits.

Apelem est de plus membre du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie et des Technologies Médicales) qui assure cette veille au niveau international en collaboration avec ses 3 spécialistes réglementaires.

Les certifications de la Division Imagerie Médicale n'ont jamais été suspendues par le passé. La Groupe n'a pas connaissance de motifs quelconque de remise en cause de ses autorisations dans le futur. Les derniers audits ISO 13 485, TGA, SFDA, FDA et ANVISA ont eu lieu en 2022 sans non-conformité majeures constatées.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen car elle se donnerait les moyens de corriger les écarts majeurs dans un délais court.

Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de ASIT Biotech dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

En mars 2022, après la finalisation de l'Opération avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la Société DMS Imaging a reçu une facture de 514 KEUR TTC émanant de la précédente direction ASIT Biotech relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de l'Opération. Si le conseil d'administration de ASIT Biotech avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération, il en avait reporté à une date ultérieure la fixation du montant. Ce poste n'apparaissait pas dans les projections de calcul lors des discussions de rapprochement entre ASIT Biotech et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Ainsi, cette facture n'a pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'Opération d'apport. Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société DMS Imaging. La Société DMS Imaging conteste cette facture. A la date de clôture, aucune négociation ni actions en justice n'est en cours.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

3.7.4 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

3.7.5 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit des polices d'assurance suivantes pour couvrir les risques liés à l'activité de la société mère DMS et ses filiales :

- Multirisque professionnelle

- Responsabilité civile
- Assurance véhicules
- Assurance des mandataires sociaux
- Assurance des marchandises transportées
- Assurance-crédit Coface

3.8 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (C. COM. ART. L 225-100-1 1 5°)

Ces informations sont présentées en annexe 4 au présent rapport.

3.9 L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITES (L 233-6 AL. 2)

Depuis la déconsolidation de l'activité Biotech au 1 janvier 2023, le groupe est organisé autour de deux secteurs : holding et DMS Imaging.

31/12/2023	DMS Holding	DMS Imaging	Total
Chiffres d'affaires total	0	42 153	42 153
Résultat opérationnel courant	-1 256	222	-1 034
Autres produits et charges opérationnels	-1 231	0	-1 231
Résultat opérationnel	-2 487	222	-2 265
Résultat financier consolidé	-6 982	-587	-7 569
Charge d'impôt consolidée	-2	0	-2
Résultat des activités abandonnées ou cédées	4 818		4 818
Résultat net consolidé	-4 653	-365	-5 018
Actifs sectoriels	350	19 105	19 455
EBITDA	-1 256	2 977	1 721

31/12/2022	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	0	35 271	0	35 271
Résultat opérationnel courant	-565	254	0	-310
Autres produits et charges opérationnels	-4 671	-892	0	-5 563
Résultat opérationnel	-5 236	-638	0	-5 875
Résultat financier consolidé	16	-781	0	-764
Charge d'impôt consolidée	-20	0	0	-20
Résultat des activités abandonnées concernant des sociétés MEE	0	0	-222	-222
Résultat des activités abandonnées ou cédées	0	0	-2 087	-2 087
Résultat net consolidé	-5 240	-1 418	-2 309	-8 968
Actifs sectoriels	620	13 379		13 999
Actifs sectoriels destinés à être cédés			936	936
EBITDA	-530	2 494		1 964

La ventilation au 31 décembre 2022 entre les secteurs DMS Holding et DMS Imaging a été restatée pour la publication du rapport 2023 afin de pouvoir comparer les données 2023. En effet, au 31.12.2023, à la suite de la cession de l'activité Biotech, les deux holdings du groupe au 31 décembre 2023, n'ont plus d'activité spécifiques aux activités opérationnelles. Les deux holdings Diagnostics Medical Systems SA et DMS Imaging SA sont regroupées dans le secteur DMS Holding.

4 Activités et résultats des filiales (Article L.233-6 al.2)

4.1 SOCIETE DMS IMAGING

Siège social : Avenue Louise 231, 1050 Ixelles, Belgique
 Enregistré sous le numéro d'entreprise 0460.798.795
 Activité : Holding
 Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2023 :

Chiffre d'Affaires : 0 K€ en 2023 contre 0 K€ en 2022

Résultat comptable : perte de 20 K€ en 2022 contre une perte 1 876 K€ en 2022.

La société DMS Imaging possède une participation de 100% dans le capital des sociétés AXS MEDICAL et APELEM.

4.2 SOCIETE MEDILINK

EURL au capital de 48.000 Euros
 Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
 Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 389 288 044
 Activité : la fabrication et la vente de matériel médical
 Exercice social : 31 décembre

La société MEDILINK a fusionné au second semestre 2023 dans la société APELEM.

4.3 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 3 362 920,00 Euros
 Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
 Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2023 :

Chiffre d’Affaires : 41 052 K€ en 2023 contre 35 434 K€ en 2022.

Résultat comptable : perte de 205 K€ en 2023 contre une perte de 27 K€ en 2022.

APELEM est détenu à 100% par la société DMS Imaging à la suite de la fusion de MEDILINK dans APELEM au cours du second semestre 2023.

La société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la société Apelem Espagne, 100% de la société APELEM KOREA et 33 % de la société SPECTRAP.

4.4 SOLUTIONS FOR TOMORROW AB

Siège social : Saxagårdsvägen 5, 362 51 Väckelsång, Sweden, 362 51, Väckelsång

Enregistré sous le numéro d’entreprise 556857-1904

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2023 :

Chiffre d’Affaires : 41 178 KSEK en 2023

Résultat comptable : perte de 23 664 KSEK en 2023.

La société Solutions for Tomorrow AB est détenue à 100% par DMS SA et possède une participation de 100% dans le capital de la société Solutions for Tomorrow Inc.

4.5 SOLUTIONS FOR TOMORROW INC

Siège social: 100 Cambridge ST FL 14 , Boston, MA 02114-2509, USA

Enregistré sous le numéro d’entreprise 920831351 (EIN)

Activité : Commercialisation de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2023 :

Chiffre d’Affaires : 0 KUSD en 2023

Résultat comptable : perte de 281 KUSD en 2023.

La société Solutions for Tomorrow Inc est détenue à 100% par la société Solutions for Tomorrow AB.

4.6 APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 101 euros

Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne

Activité : vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2023 :

Chiffre d'affaires : 1 K€ en 2023 contre 184 K€ en 2022.

Résultat comptable : perte de 7 K€ en 2023 contre perte de 11 K€ en 2022.

La société DMS Imaging détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

4.7 AXS MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 338 000 euros
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 519 753 990
Activité : Conception, développement et commercialisation de dispositifs médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2023 :

Chiffre d'Affaires : 0 € en 2023 contre 6 K€ en 2022

Résultat comptable : perte de 192 K€ en 2023 contre une perte de 169 K€ en 2022.

4.8 DMS WELLNESS LIMITED

La société DMS a créé en mars 2016 la société DMS WELLNESS LTD basée à Hong Kong dont elle détient 100 % du capital.

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 HKD

Siège social : Hong Kong

Activité : commercialisation en Asie des produits tournés vers la beauté et la santé de la femme.

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2023 :

Chiffre d'Affaires : 0 K€ en 2023 comme en 2022

Résultat comptable : 0 K€ en 2023 (la société est dormante) comme en 2022.

5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

5.1 ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES

5.1.1 Compte de Résultat de la société DMS

Depuis fin janvier 2022, la société DMS SA a une seule activité de holding. Aussi, la société n'a pas de chiffres d'affaires en 2023, contre 175KEUR en 2022. Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité Imaging de DMS à APELEM en janvier 2022.

Le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de -1 682 K€ contre un bénéfice de 30 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de -3 821 K€ contre un bénéfice de 721 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier en 2023 est constitué principalement de la charge de dotation de provisions pour dépréciation des titres Aton (anciennement Hybrigenics) intégralement dépréciés ainsi que le compte courant d'Aton (anciennement Hybrigenics) pour un total de 3,9 M€.

Le résultat financier en 2022 s'élevait à + 721 K€ et était constitué principalement de la reprise de provisions pour dépréciation des titres et comptes courants de la filiale AXS pour 875 K€ et de la filiale LPA corp pour 123 K€ liquidée au cours de l'exercice 2022.

Le résultat exceptionnel s'établit à 2 126 K€ et est principalement constitué de la plus-value réalisée dans le cadre du protocole d'accord signé par DMS SA avec le groupe familial Ansel, sur la cession-échange de titres

Le résultat net de l'exercice présente un déficit de -3 377 K€ contre un bénéfice de 19 543 K€ en 2022.

5.1.2 Bilan de la société DMS

Au 31 décembre 2023, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 51 262 K€ contre 48 544 K€ à la date de clôture précédente. Cette augmentation s'explique principalement par l'activation des titres DMS SA échangés dans le cadre du protocole d'accord signé avec le groupe familial Ansel en février 2023 et de l'acquisition de la filiale Solutions for Tomorrow le 3 octobre 2023 ;
- L'actif circulant est de 3 526 K€ contre 6 309 K€ à la date de clôture précédente. Cette variation s'explique principalement par un remboursement de 0,4M€ de compte courant Aton (anciennement Hybrigenics) et par la dépréciation du solde de clôture du compte courant d'Aton (anciennement Hybrigenics) ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 49 141 K€ contre 49 955 K€ à la date de clôture précédente. Cette variation s'expliquant par une augmentation de capital liée à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre de l'acquisition de Solutions for Tomorrow compensée par le résultat de la période déficitaire à hauteur de -3 377 K€ ;
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 5 139 K€ contre 4 087 K€ à la date de clôture précédente ;
- Le total général du bilan au 31 décembre 2023 est de 54 788 K€ contre 54 854 K€ à la date de clôture précédente.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

5.1.3 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

5.2 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DMS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

- 5.2.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 232-1 II).

Depuis fin janvier 2022, la société DMS SA a une seule activité de holding. Aussi, la société n'a pas de chiffres d'affaires en 2023, contre 175KEUR en 2022. Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité Imaging de DMS à APELEM en janvier 2022.

Le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de -1 682 K€ contre un bénéfice de 30 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de -3 821 K€ contre un bénéfice de 700 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier en 2023 est constitué principalement de la charge de dotation de provisions pour dépréciation des titres Aton (anciennement Hybrigenics) intégralement dépréciés ainsi que le compte courant d'Aton (anciennement Hybrigenics) pour un total de 3,9 M€. Le résultat financier en 2022 s'élevait à + 721 K€ et était constitué principalement de la reprise de provisions pour dépréciation des titres et comptes courants de la filiale AXS pour 875 K€ et de la filiale LPA corp pour 123 K€ liquidée au cours de l'exercice 2022.

Le résultat exceptionnel s'établit à 2 126 K€ et est principalement constitué de la plus-value réalisée dans le cadre du protocole d'accord signé par DMS SA avec le groupe familial Ansel, sur la cession-échange de titres

Le résultat net de l'exercice présente un déficit de -3 377 K€ contre un bénéfice de 19 543 K€ en 2022.

Activités :

Depuis fin janvier 2022, la société DMS SA a une seule activité de holding. Aussi, la société n'a pas de chiffres d'affaires en 2023, contre 175KEUR en 2022. Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité Imaging de DMS à APELEM en janvier 2022.

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Aton (anciennement Hybrigenics) détenues par DMS SA, représentant 17,00% du capital d'Aton (anciennement Hybrigenics). Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS SA.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détient plus aucune action DMS SA.

Le groupe familial Ansel détient 17,00% du capital d'Aton (anciennement Hybrigenics), DMS SA conservant pour sa part une participation résiduelle de 17.70%.

Parallèlement, les parties ont conclu un pacte d'actionnaires au sein de la société Aton (anciennement Hybrigenics) visant à organiser sa gouvernance.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS SA à l'égard d'Aton (anciennement Hybrigenics), d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée.

Attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de DMS Group

Le 7 juin 2023, DMS SA a mis en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 2,70 € représentant une prime de 121,3% par rapport au cours de clôture du 6 juin 2023.

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juillet 2022 (20e résolution), le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 26 mai

2023, a décidé d'émettre et d'attribuer gratuitement à l'ensemble des actionnaires 14,043,017 BSA, selon les modalités détaillées ci-après. L'opération ne concerne pas les actions auto-détenues par DMS SA.

Objectifs de l'opération

Cette attribution gratuite de BSA a visé à remercier l'ensemble des actionnaires de DMS Group de leur fidélité, tout en les associant à la poursuite de son développement :

- Chaque actionnaire a reçu un nombre de BSA proportionnel au nombre d'actions qu'il détient ;
- Ces BSA sont cotés sur le marché et n'entraîneront aucune dilution pour ceux qui les exerceront en souscrivant de nouvelles actions DMS Group. Ils contribueront ainsi à donner les moyens au groupe d'accélérer sa croissance.

Cette opération visait également à attirer de nouveaux investisseurs qui souhaiteraient bénéficier de ce support d'investissement complémentaire à celui de l'action.

Modalités de l'opération

- Le 13 juin 2023, chaque actionnaire de DMS Group a reçu gratuitement un (1) BSA à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14.043.017 BSA ont été émis.
- Six (6) BSA permettent ainsi de souscrire à une (1) action nouvelle de DMS Group au prix d'exercice par action de 2,70 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSA) de 2.340.503 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 6.319.358 €.
- Ce prix d'exercice de 2,70 € représente une prime de 123,7% par rapport à la moyenne des dix derniers cours de bourse précédant 6 juin 2023 inclus et 121,3% par rapport à la date de clôture du 6 juin 2023.
- Les 14.043.017 BSA ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris et sont donc cotés sur une ligne spécifique et sous le code ISIN : FR001400IAQ8.
- La durée de vie des BSA est fixée à vingt-sept (27) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 septembre 2025 inclus.

Produit de l'opération

En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 6.319.358 €.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas) :

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA, sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 6 juin 2023) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de l'exercice de BSA	1,00 %
Après émission de 2.340.503 actions nouvelles provenant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,870%

Acquisition de la société Solutions for Tomorrow

Le 3 octobre 2023, Diagnostic Medical Systems a finalisé l'acquisition de Solutions for Tomorrow par échange d'actions, spécialiste des équipements de radiologie mobile.

Solutions For Tomorrow est un spécialiste de la radiologie mobile présent dans 35 pays et plus spécifiquement sur le segment de l'imagerie médicale mobile motorisée avec une solution haut de gamme aux caractéristiques inégalées en termes de compacité, d'ergonomie et de puissance, protégée

par 15 brevets. Solutions For Tomorrow possède un parc installé de plus de 500 équipements déployés dans 35 pays. L'entreprise, qui emploie 23 collaborateurs a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 6 M€. Avec cette acquisition, DMS Group possède une offre de radiologie mobile complète associant sa solution en cours de développement dédiée au marché du mobile haut de gamme non motorisé (projet MC² en cours de développement (1)) et une solution motorisée à destination des hôpitaux des grandes tailles et du marché nord-américain. Comme pour l'ensemble de la gamme du groupe, la plateforme ADAM (logiciel propriétaire du groupe DMS) sera déployée sur les solutions Solutions For Tomorrow.

Modalités de l'opération

En échange de l'apport de 100 % des actions de Solutions For Tomorrow, son actionnaire principal Verso Capital, un fonds d'investissement nordique de premier plan doté d'une solide expertise dans le domaine de la santé, et les autres coactionnaires ont reçu 2 753 818 actions de DMS SA, dont 789 533 actions de DMS SA détenues en propre et 1 964 285 actions nouvellement émises.

A l'issue de la transaction, Verso Capital détient environ 15% du capital de DMS SA, devenant ainsi un nouvel actionnaire de référence qui accompagnera l'équipe de direction sur le long terme et soutiendra pleinement l'ambition de DMS de consolider le secteur de l'imagerie médicale en Europe sur le long terme.

5.2.2 Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1 II)

Néant

5.2.3 Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et des créances clients (Article L.441-6-1 al.1)

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2023 :

31 décembre 2023 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total dettes fournisseurs	Nombre de factures échues concernées
Dettes fournisseurs Groupe					0	
Dettes fournisseurs hors Groupe	0	54	179	258	491	39
Total	0	54	179	258	491	39

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2022 :

31 décembre 2022 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total dettes fournisseurs	Nombre de factures échues concernées
Dettes fournisseurs Groupe	157	-	-	-	157	
Dettes fournisseurs hors Groupe	15	50	6	1 999	2 069	81
Total	172	50	6	1 999	2 226	81

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2023 :

31 décembre 2023 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total créances clients	Nombre de factures échues concernées
Créances clients Groupe					0	
Créances clients hors Groupe				665	665	4
Total	0	0	0	665	665	4

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2022 :

31 décembre 2022 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total créances clients	Nombre de factures échues concernées
Créances clients Groupe	634	-	-	-	634	
Créances clients hors Groupe	-	-	-	33	33	7
Total	634	-	-	33	666	7

5.2.4 Evénements importants depuis la clôture (L 232-1 II)

Interception d'une cyberattaque – solidité des infrastructures et des procédures

DMS Group a annoncé avoir été la cible d'une cyberattaque de type ransomware le 2 février 2024. Les équipes informatiques de la société ont été immédiatement mobilisés pour circonscrire la situation. Aucune donnée de santé ne se trouvait sur les serveurs piratés et aucun équipement installé par la société chez ses clients n'a été impacté. Les systèmes internes ont fait l'objet d'une restauration complète et l'activité a pu reprendre progressivement à partir de la fin de semaine suivante. Cette cyberattaque a démontré la très bonne résilience numérique de DMS Group, néanmoins les opérations ont été impactées pendant 4 Semaines induisant des retards de livraison sur le premier trimestre.

5.2.5 Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)

La société DMS ne détient plus depuis 2022 d'activité commerciale mais exerce uniquement une activité de holding. Elle gère ainsi les participations détenues dans les activités Imagerie Médicale via sa filiale DMS Imaging (ex-ASIT).

Les perspectives liées à ces activités sont détaillées au paragraphe 3.6 du présent rapport.

5.2.6 Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 3.7.

5.3 INFORMATIONS JURIDIQUES

5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de -3 376 577€ en totalité au compte de report à nouveau bénéficiaire, dont le montant passerait ainsi de 18 228 887 € à 14 852 310 €.

5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

5.3.4 L'actionariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2023 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Plus de 5%	Néant	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Verso Capital	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Plus de 5%	Néant	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 15%	Verso Capital	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Les principaux actionnaires, au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Nom	Prénom	Note	Nombre		Total des droits de vote	% droits de vote
			d'actions	% du capital		
SANCERNI	Samuel	(1)	362 560	2,06%	725 120	4,04%
ROCHE	Régis	(2)	250 000	1,42%	500 000	2,79%
Sous-total administrateurs			612 560	3,47%	1 225 120	6,83%
VERSO FUND III KY			2 715 382	15,40%	2 715 382	15,13%
FESTY			336 831	1,91%	673 662	3,75%
Diagnostic Medical Systems (auto-détention)			822 522	4,67%	-	0,00%
Public			13 142 421	74,55%	13 335 273	74,29%
TOTAL			17 629 716	100%	17 949 437	100%

1) Président du Conseil d'administration depuis le 18 juillet 2022 et directeur général

2) Administrateur nommé lors de l'assemblée générale du 18 juillet 2022

5.3.5 Prises de participation et de contrôle (Article L.233-6 al.1)

Au 31 décembre 2023, DMS SA a détient 88,29% de participation dans la société DMS Imaging, entité légale belge cotée sur Euronext Bruxelles.

5.3.6 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS détient 822 522 d'actions propres au 31 décembre 2023. Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

5.3.7 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant.

5.3.8 Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

5.3.9 Opérations afférentes aux actions de la société

Au 31 décembre 2023, aucune opération en cours n'est afférente aux actions de la société DMS.

5.3.10 Les salariés

A la clôture de l'exercice, la Société DMS SA ne compte plus d'effectif.

5.3.11 Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (article L.225-105 al.5)

Le 21 janvier 2021, le CSE a rendu un avis favorable concernant les opérations

- D'apport partiel d'actifs de l'activité Ostéodensitométrie à APELEM
- D'apport partiel d'actif de la division imagerie médicale du Groupe à Asit Biotech

5.3.12 Pratiques anticoncurrentielles (article L.464-2 al.5)

Néant.

5.3.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité (article L.225-102-1 al.5)

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

5.3.14 Economie circulaire

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de ses activités de holding, la société DMS n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

- Mesures mises en œuvre en vue de la réutilisation ou d'autres formes de valorisation des déchets, en plus des mentions déjà prévues relatives aux mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Compte tenu de ses activités de holding, la société DMS n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

5.3.15 Changement Climatique (Article L.225-102-1)

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

5.4 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de la société Mazars, société par actions simplifiées dont le siège social est situé 109 rue Tête d'Or CS 10363, 69451 Lyon Cedex 06 et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 351 497 649, représentée par Madame Severine Hrevet, commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration en 2022, le conseil d'administration a renouvelé son mandat le 18 juillet 2022 pour une nouvelle période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Gallargues-le-Montueux

Le 17 avril 2024

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (ARTICLE 223-26 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF) :

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur jusqu'au 18 juillet 2022 et Président Directeur général et administrateur depuis le 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	GENDRON Jean-François
Qualité	Administrateur depuis le 24 juillet 2023
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	50 1,13 56,50 euros

Nom et prénom	BORIE Marie-Laurence
Qualité	Administrateur depuis le 24 juillet 2023
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	50 1,13 56,50 euros

Nom et prénom	ATAYI Léone
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	Régis Roche
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	59 900 actions 1,1362 euros 68 062.36 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
a) Capital social	20.885.085	19 095 511	19 095 511	19 095 511	19 095 511
b) Nombre d'actions émises	17 631 326	16 120 556	16 120 556	16 120 556	16 120 556
c) Nombre maximal d'actions futures à créer	2.328.534	-	-		
Par conversion d'obligations					
Par exercice des droits de souscription	2.328.534				
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	175 214	5 598 202	5 170 707	5 803 065
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	561 397	19 257 153	749 925	4 486 6112	- 963 982
c) Impôt sur les bénéfices	-	19 963	-96 838	-122 800	-114 249
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	561 397	19 237 190	846 763	4 608 912	- 849 733
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 376 577	19 542 847	-1 029 427	3 399 237	-1 884 620
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
Résultat par action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,03	1,19	0,044	0,286	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	1,21	0	0,210	0
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
a) Nombre de salariés	0	1	17	19	18
b) Montant de la masse salariale	0	-308 878	1 154 307	1 461 156	1 079 626
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	-146 968	509 590	628 167	458 396

ANNEXE 3 : RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

(DÉCRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Methodologie :

Périmètre :

Les informations sociales présentées dans ce rapport concernent les sociétés du groupe DMS retenues pour l'établissement des comptes consolidés à l'exclusion de certaines sociétés qui ne comptabilisent pas d'effectif salarié en dehors des organes représentant la direction.

Les sociétés du groupe exclues du périmètre en raison de l'absence d'effectif salariés sont les suivantes :

- APELEM Espagne
- APELEM KOREA
- DMS,
- AXS MEDICAL

En conclusion, les informations sociales traitées intègrent la société APELEM et la Société Solutions For Tomorrow seules structures comptabilisant un effectif salarié significatif au 01/01/2023.

Les données concernant la société Solution For Tomorrow sont intégrées dans le rapport à due proportion de leur présence dans le groupe (3/10/2023).

1 Informations sociales

1.1 INFORMATIONS SOCIALES

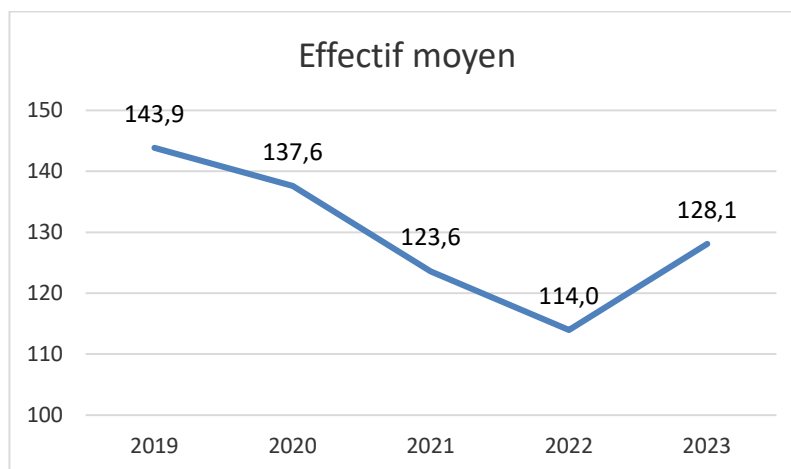
I. Emploi :

- **Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe DMS**

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif moyen	143,9	137,6	123.6	113.4	128.1

- **Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe de 2019 à 2023**

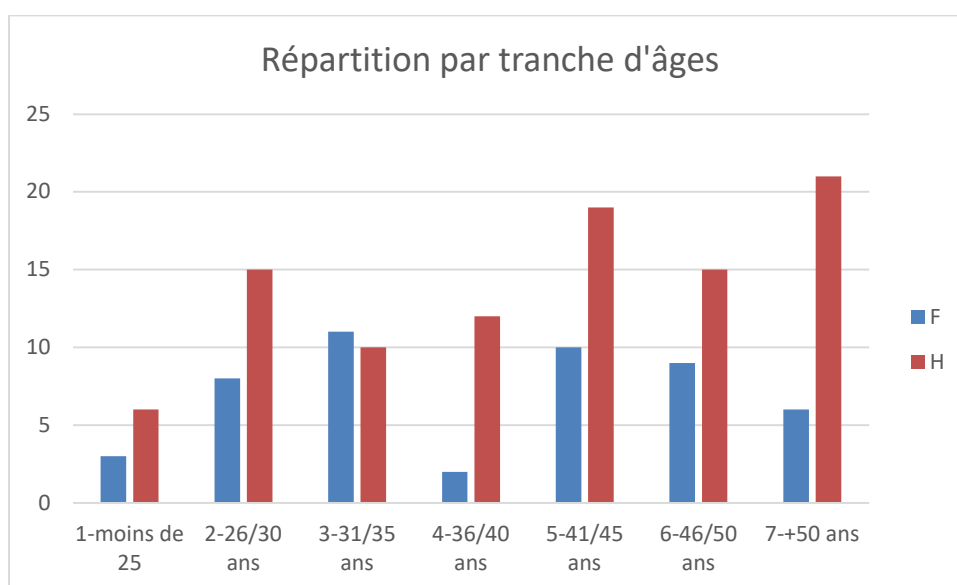
Les effectifs de SFT sont pris en considération à compter du 3/10/2023.



- **Répartition des salariés par sexe et par statut au 31 décembre 2023**

	Femmes	Hommes	Total général
Cadre	30	58	88
Technicien, Agent de Maitrise	5	14	19
Employé(e)	10	5	15
Ouvrier	4	21	25
Total général	49	98	147
Total général	33%	67%	100%

- **Répartition des salariés par âge au 31 décembre 2023**



- **Moyenne d'âge et ancienneté au 31 décembre 2023.**

	Age moyen	Ancienneté moyenne
APELEM	40.4	7.3

- **Répartition des salariés par zone géographique**

Les salariés appartenant au groupe DMS sont repartis sur deux pays ; la France métropolitaine et la Suède.

Les salariés de la société APELEM sont basés sur le territoire Français ; 98.45 % des effectifs sont localisés en région Occitanie ; 1 salarié est basé en région Ile de France, 1 autre salarié en Bretagne. Les salariés SFT sont quant à eux basés à Växjö en Suède.

- **Répartition des salariés par services.**

Evolution des effectifs	Au 31/12/19	Au 31/12/20	Au 31/12/21	Au 31/12/22	Au 31/12/23
Direction	1	1	1	1	-
Service Commercial	14	12	10	8	8
Service Technique (SAV)	23	20	19	18	24
Production / achats / stocks-expéditions	49	47	40	44	58
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	4	6	8	5	10
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	32	32	32	26	29
Qualité / Marketing / Administratif	16	14	13	15	18
Total	140	133	123	117	147

- **Les embauches et départs**

Le nombre de salariés comptabilisés regroupe les collaborateurs de APELEM et de SFT, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

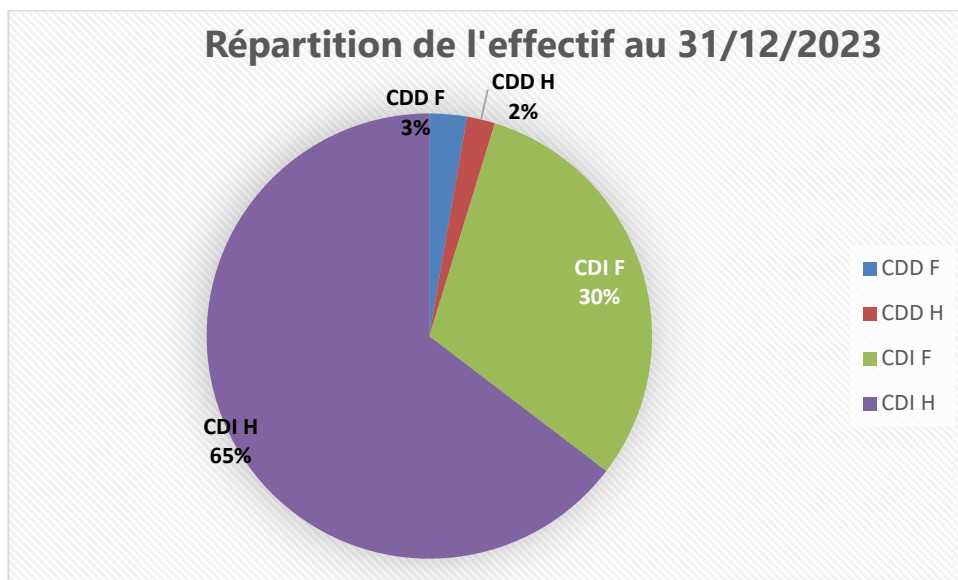
Au cours de l'exercice 2023, l'effectif du Groupe a évolué de la façon suivante :

Effectifs au 31/12/2022	113
• Embauches en CDI	27
Intégration des salariés SFT en 10/2023	19
• Embauches en CDD	8
Dont contrat d'apprentissage/professionnalisation :	4
Total des embauches et intégration	54
- Départs en retraite	1
- Fins de contrat	6
Dont fin de contrat d'apprentissage/professionnalisation	2
- Démissions - Ruptures conventionnelles – Ruptures pendant l'essai	13
Total des départs	20
Effectifs au 31/12/2023	147

Au 31 décembre 2023, le groupe DMS employait un total de 147 collaborateurs, soit une augmentation significative de l'effectif comparativement au 31 décembre 2022 (30%).

Le Turn over sur ce périmètre est en légère diminution ; il s'établit à 23.5% contre 25.6% en 2022.

- **Répartition des effectifs APELEM par type de contrat de travail en fin d'exercice**



- **Les rémunérations et leur évolution**

Jusqu'au 31/12/2023, la société APELEM est rattachée à la convention collective de la Métallurgie du Gard pour les salariés non-cadres, et à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres pour les cadres.

La société SFT est rattachée aux accords collectifs suivants :

- Teknikarbetsgivarna and Unionen, Sveriges Ingenjörer and Ledarna (personnel cadre)
- Teknikarbetsgivarna and IF Metall (personnel non cadre)

Conformément aux accords de branche relatifs aux rémunérations, la société procède annuellement aux réévaluations salariales conformément aux exigences conventionnelles, tout en veillant à déployer une politique de rémunération ayant pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Cette politique vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du groupe.

Les mesures d'augmentations individuelles sont décidées, au regard du positionnement salarial de chacun, du marché et des pratiques internes, et suite aux entretiens individuels en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

II. Organisation du travail :

• **Organisation du temps de travail**

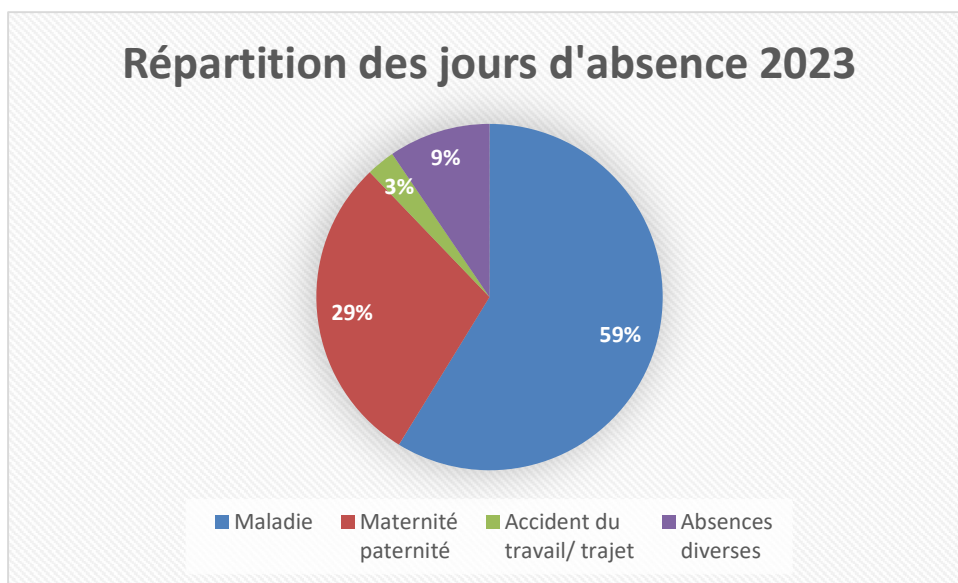
Le travail du personnel au sein d'APELEM est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 35h a été instaurée par accord d'entreprise le 20/12/1999 pour APELEM. Les salariés non-cadres sont soumis à l'annualisation du temps de temps travail sur l'année civile : 1607h/an.

Conformément à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres les forfaits relatifs au temps de travail des cadres se déclinent ainsi : forfait annuel en heures (1607h/1767h) forfait annuel en jours (218 jours) ainsi que des forfaits sans référence horaire pour les cadres dirigeants.

Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel. Aucun temps partiel n'est imposé, les 9 salariés qui en bénéficient en 2023 en ont fait la demande expresse, ils représentent 7% de l'effectif au 31/12/2023, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2022 (8%).

Le travail du personnel au sein de SFT est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 40 heures a été établie.

• **L'absentéisme au sein du groupe DMS**



Taux d'absentéisme 2023 :

Absentéisme APELEM				
	2020	2021	2022	2023
Taux absentéisme	3,8%	3,17%	3,39%	2.49%
Total de jours ouvrés d'absence	936	854	843	695
Nbre jours ouvrés d'absence pour maladie	849	780	780	665
Nbre jours ouvrés d'absence pour AT	0	37	63	29
Nbre jours ouvrés d'absence pour accident trajet	0	12	0	1
Nbre jours ouvrés d'absence pour maladie pro	0	0	0	0

(1) Σ nbr jours ouvrés d'arrêts de travail, de trajet, maladies professionnelles et maladies *100
(Effectif annuel moyen x 218 jours)

En nette diminution par rapport à 2022, le taux d'absentéisme de 2023 pour APELEM demeure peu élevé pour le secteur industriel.

Le nombre total de jours ouvrés d'absence est en net recul et est essentiellement constitué de quelques arrêts maladie de longue durée.

Pour l'année 2023, 95.4 % des absences correspondent à des arrêts pour maladie non professionnelle, 4.6% des arrêts font suite à des accidents de travail ou de trajet.

Les données relatives aux sections suivantes ; relations sociales, santé et sécurité et formation ne concernent que la société APELEM.

III. Relations sociales :

- **Organisation du dialogue social**

Suite à la dissolution de l'Unité économique et sociale (UES) qui regroupait les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK, de nouvelles élections des représentants du personnel ont été mises en place en juin 2022. Le comité social économique (CSE) qui en est issu a pour seul socle la société APELEM.

Les relations sociales dans le groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les instances représentatives du personnel et la Direction de l'entreprise se rencontrent tous les deux mois pour évoquer les sujets afférents aux thématiques du comité social économique, échanger, négocier et conclure des accords.

- **Bilan des accords collectifs**

Un accord de participation dérogatoire a été conclu pour l'année 2023 sur le périmètre de la société APELEM.

IV. Santé et sécurité :

- **Les conditions de santé et de sécurité au travail**

Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel entrant dans la société APELEM, et le document unique sur les risques professionnels est disponible dans cette société.

- **Bilan des accords signés avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail**

Les missions relatives aux CHSCT de DMS et APELEM incombent dorénavant aux membres élus de la comité social économique. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des salariés et travaillent en collaboration avec les services de santé au travail. Le CSE contribue activement en collaboration avec la Direction aux différents projets

en cours : poursuite de l'optimisation de l'organisation industrielle, démarche 5S, réaménagements des locaux et des espaces de travail.

- **Les accidents du travail et maladies professionnelles pour APELEM**

La société SFT n'ayant enregistré aucun accident de travail ou maladie professionnelle depuis son intégration dans le groupe les données ci-dessous ne concernent que la société APELEM.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de fréquence	9.15	19.45	10.99	10.92	10.08
Taux de gravité	0.06	0.47	0.08	0.33	0.15
Indice de fréquence	14.71	31.25	17.66	17.54	16.19

Taux de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000000$

Taux de gravité = $(\sum \text{jours arrêt de travail} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000$

Indice de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \text{effectif annuel moyen}) \times 1000$

Pour l'année 2023, la société APELEM a enregistré 2 accidents de travail ayant entraînés des arrêts de travail et 1 accident de trajet, soit une stabilisation par rapport à l'année 2022.

En 2023, aucune maladie professionnelle n'a été reconnue.

V. Formation :

- **Les politiques mises en œuvre en matière de formation au sein d'APELEM.**

Intervenant dans un domaine de pointe dans le secteur de hautes technologies, le groupe a besoin d'un personnel compétent et qualifié pour pouvoir croître. La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe qui consacre annuellement des efforts importants au déploiement de la formation professionnelle interne et externe.

VI. Egalité de traitement :

- **Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

En tant qu'entreprise multiculturelle, la diversité de nos marchés, zones d'activité et clients trouve aussi écho dans la diversité de nos collaborateurs. Le groupe veille à la mixité culturelle, la parité, la mixité intergénérationnelle, tant au niveau du recrutement, de l'évolution interne, que de l'accès à la formation professionnelle.

En ce sens, l'Index Ega pro calculé sur l'année 2023 affiche un très beau score de 94/100.

- **Mesures prise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées au sein d'APELEM.**

La politique de développement des ressources humaines s'emploie à favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et à ouvrir l'ensemble des postes à pourvoir au sein du groupe à ce public prioritaire.

Sur l'année 2023, APELEM a employé 7 salariés bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé.

Au titre de l'exercice 2023, le groupe a partiellement rempli ses obligations en matière d'insertion et d'emploi de personnes handicapées.

- **La politique de lutte contre les discriminations**

Le groupe DMS s'engage :

- à garantir l'égalité de traitement à l'embauche ainsi qu'à toutes les étapes du recrutement ;
- à garantir les mêmes possibilités d'évolution professionnelle par un accès à la formation et un traitement équitable des promotions ;
- à développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et personnelle en réalisant annuellement avec chaque collaborateur les entretiens individuels de performance qui sont l'occasion de recueillir les souhaits, mais aussi d'identifier d'éventuels problèmes et de proposer les aménagements nécessaires.

VII. La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
A l'abolition effective du travail des enfants,

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, DMS, société française et dont la grande majorité de l'effectif est française, applique le droit français, européen et international.

Les fournisseurs ou sous-traitants du groupe sont également en très large majorité français ou européens et sont soumis aux mêmes obligations.

1.2 INFORMATIONS SOCIALES (APELEM ESPAGNE)

Au 31 décembre 2023, APELEM Espagne ne compte plus de personnel.

2 Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- **L'organisation de la société pour prendre en compte les questions Environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement**

Une charte environnement est mise en place depuis janvier 2010 selon laquelle :

Notre entreprise a décidé à mettre en œuvre des pratiques et des valeurs en faveur du respect de l'environnement et du développement durable s'engage à :

- Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- Privilégier le recours à des matériaux performants, recyclés et recyclables, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables à nos dispositifs médicaux ;
- Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, en interne via notre réseau informatique et en externe via notre portail Internet et son accès client ;
- Encourager notre personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans ses gestes usuels et professionnels au quotidien ;
- Susciter et promouvoir chez nos clients et partenaires l'adhésion à nos engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Assurer le tri, puis la valorisation ou l'élimination adéquate des déchets, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- Travailler ensemble à l'amélioration de nos processus pour réduire au maximum notre impact écologique.

- **Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Cf actions de formations évoquées ci-dessus

- **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Le groupe DMS n'a constitué aucune provision en garantie relative à des risques environnementaux, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre ni n'étant impliqué dans aucun litige mettant en jeu sa responsabilité à ce titre.

b) Pollution et gestion de déchets

- **Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Le groupe DMS considère n'avoir aucun rejet affectant gravement l'environnement.

Les produits chimiques, bien qu'étant peu utilisés au regard de notre activité, sont répertoriés, conservés dans une armoire dédiée et sécurisée, et éliminés selon la réglementation en vigueur.

- **Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Prévention

Le processus de conception du Groupe DMS intègre la notion de développement durable, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables. De plus, les systèmes sont conçus pour pouvoir être entièrement démontés en fin de vie, afin de permettre d'en trier tous les éléments et d'effectuer un recyclage des pièces (métal, cartes électroniques, plastique...).

Responsabilité élargie du producteur

Le Groupe DMS a mis en place un système de collecte et de traitement des DEEE afin d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques définie dans la Directive Européenne 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les articles R.543-172 et suivants du Code de l'Environnement.

La collecte et le recyclage des dispositifs médicaux mis sur le marché Français (y compris les DOM et COM) sont financés en reversant une partie du prix de vente à Ecosystem, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la fin de vie des équipements électrique et électroniques. Cette adhésion comprend l'enlèvement sur le site de nos clients et également sur le site de production APELEM.

Un reporting annuel est effectué auprès de Ecosystem (nombre d'unités et tonnages d'équipements) qui prend en charge l'ensemble des déclarations au Registre national des Producteurs d'Équipements Électrique et Electronique tenu par l'ADEME.

Gestion des déchets

Les déchets produits par le Groupe DMS sont majoritairement des déchets industriels non dangereux (déchets d'emballage...) et dans une moindre mesure des déchets industriels dangereux (emballages souillés, aérosols, DEEE).

Pour favoriser la recyclabilité ou la valorisation de nos déchets et répondre aux exigences du Code de l'Environnement, un tri sélectif des déchets a été mis en place : des zones sont dédiées et identifiées, l'ensemble du personnel a été sensibilisé et des affichages rappellent les bonnes pratiques de tri.

Afin de maîtriser la gestion de nos déchets, des contrats ont été formalisés avec deux prestataires qui mettent à notre disposition des containers spécifiques pour chaque catégorie de déchet et les acheminent vers des centres de traitements autorisés (spécialisés).

Les produits sont conformes aux exigences de la Directive européenne RoHS du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, applicable depuis juillet 2014 aux dispositifs médicaux.

- **La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Une étude réalisée par les services de santé au travail a conclu que le niveau sonore à l'intérieur des ateliers ne présentait pas de danger particulier pour les utilisateurs, ni par extension pour les riverains.

- **Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental**

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayons X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre mensuel individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

De plus, 1 salarié du groupe qualifié « personne compétente en radioprotection » PCR s'assure que ces risques spécifiques sont correctement identifiés et maîtrisés.

Chaque nouvel entrant au sein de la société APELEM (salarié, stagiaire, intérimaire...) bénéficie à son embauche d'une formation spécifique sur la radioprotection dispensée par le PCR référent. De plus, le livret d'accueil actualisé annuellement est remis le jour de l'intégration et reprend les informations relatives aux risques spécifiques et aux mesures de prévention correspondantes.

Les salariés particulièrement exposés à ce risque sont porteurs de badges de dosimétrie, bénéficient d'une surveillance médicale renforcée et sont titulaires d'une fiche individuelle d'exposition.

c) Utilisation durable des ressources

- **La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Les bureaux et site de fabrication du Groupe sont implantés en zones urbaines, dans des régions non soumises au stress hydrique. L'eau n'est pas utilisée dans le cycle de production, la consommation totale d'eau est donc non significative.

- **La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Les développements au sein du groupe DMS visent systématiquement à réduire les poids des produits, ce qui conduit à un gain en termes de matière première utilisée ainsi qu'un allègement des masses à transporter.

Nous sensibilisons également nos salariés à réduire les impressions papier à travers notre charte d'environnement ainsi qu'au recyclage de nos produits.

- **La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

Le groupe doit mener une réflexion sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, et n'utilise pas à ce jour d'énergies renouvelables.

- **L'utilisation des sols**

Compte tenu de son activité le groupe DMS n'est pas concerné par ce thème.

d) Changement climatique

- **Les rejets de gaz à effet de serre**

L'activité industrielle ne génère pas directement de rejets de gaz à effet de serre.

Le groupe DMS a mis en place un système de visioconférence afin de limiter les déplacements routiers et favorise la pratique du télétravail à hauteur de 2 jours par semaine sur les postes télétravaillables.

- **L'adaptation aux conséquences du changement climatique**

Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles, sismiques, inondables

e) Protection de la biodiversité Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable : aucun site implanté en zone protégée

3 Informations sociétales

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

Les comptes consolidés de l'année 2023 comprennent 156 K€ de charges comptabilisées au titre de la contribution foncière des entreprises, qui seront versées aux collectivités locales.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations et les actions de partenariat ou de mécénat :

Le groupe DMS utilise les services de centres locaux d'aide par le travail (ESAT) qui permettent l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la vie active.

Le groupe accueille également des stagiaires de tous niveaux en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement.

Particulièrement soucieux de l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la société APELEM noue des partenariats avec les missions locales afin de professionnaliser et de permettre la réinsertion de certains publics éloignés de l'emploi.

APELEM a également tenu à apporter son soutien à l'Institut Saint Pierre de Palavas les Flot, qui œuvre en faveur des enfants en situation de handicap. Au-delà de son implication en qualité de Mécène, le groupe favorise également l'implication caritative et sportive de ses collaborateurs en soutenant leur participation aux « 24 Heures Saint Pierre » chaque année.

c) Sous-traitance et fournisseurs

- **La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

Le groupe DMS applique des méthodes d'évaluation de ses fournisseurs qui permettent la notation de critères sociaux et environnementaux et invite ses fournisseurs à initier une démarche de qualité environnementale.

Le groupe se conforme aux réglementations en vigueur en matière de risques environnementaux et respecte les directives européennes de réduction des matières dangereuses dans ses composants et ses process.

- **L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale**

Afin de bénéficier de la valeur ajoutée des fournisseurs et sous-traitants sur ses conceptions et améliorer constamment ses produits, DMS favorise les co-développements. Des relations de partenariat se développent, basées sur le respect mutuel des parties.

Les actions de sous-traitance donnent lieu à des transferts de compétences, à des actions de formation des équipes qui permettent de connaître les conditions de production et d'apprécier les bonnes conditions sociales et environnementales de nos partenariats.

Des audits annuels sont réalisés auprès des sous-traitants stratégiques afin de vérifier la qualité des pratiques, le bon niveau de formation des opérateurs et le cadre social des activités.

La recherche systématique de sous-traitants certifiés ISO 9001, ISO 13485, ou dotés de systèmes d'assurance qualité efficaces contribue à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Le groupe DMS assume ses obligations de vigilance à l'égard de ses sous-traitants en matière de travail dissimulé.

d) Loyauté des pratiques

- **Les actions engagées pour prévenir la corruption**

Les thèmes tels que les conflits d'intérêts, les cadeaux et les invitations seront prochainement formalisés dans les procédures spécifiques au service achats du groupe.

Le groupe a également inclus ces notions dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau salarié afin de communiquer sur son engagement pour prévenir la corruption.

- **Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Le groupe DMS ne commercialise pas de produits directement auprès du grand public, mais à travers des distributeurs professionnels, ou à des établissements de santé.

Les équipements commercialisés par le Groupe sont soumis à des tests stricts pour obtenir le marquage CE, ce qui assure la prise en compte de la sécurité des patients et des opérateurs, notamment en termes de respect des doses de radiation et de radioprotection.

Par ailleurs le groupe est soumis aux déclarations de matériovigilance auprès de l'ANSM en France ainsi qu'auprès des autres organismes internationaux.

- **Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme**

Néant

ANNEXE 4 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (C. COM. ART. L 225-100-1 1 5°)

3.1 OBJECTIFS

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

3.2 ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE

3.2.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

3.2.2 Analyse des facteurs de risques

Les facteurs de risques sont exposés dans le rapport de gestion en section 3.7.

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonction et ségrégation des tâches entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001 : 2015 et la norme ISO 13485:2016 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux).

Ses produits répondent aux exigences de la directive européenne 93/42/CEE et aux exigences du règlement européen 2017/745 qui leur sont applicables. Les produits sont certifiés par l'organisme notifié SGS.

3.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après-vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après-vente des produits du groupe.

3.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

La gestion administrative et financière est placée sous l'autorité du Président Directeur général, qui s'appuie pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (Group2B).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société DMS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires du groupe :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, une ségrégation des tâches a été implémentée afin de séparer les interlocuteurs intervenants sous les sous process suivants : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, une ségrégation des tâches a été implémentée afin de séparer les interlocuteurs intervenants sous les sous process suivants : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

- Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes de la filiale APELEM, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients : Traitement des réclamations et processus d'amélioration continue

Les réclamations clients sont enregistrées et analysées par le Service Après Ventes.

Ces réclamations peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. En fonction de leur criticité, les réclamations sont classées en demande d'Actions Correctives ou Préventives.

Un comité hebdomadaire réunissant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes et Supply chain se réunit alors pour évaluer les actions à mettre en place.

Ce même comité évalue également toute demande de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériovigilance, répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés. Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne. Les stocks font l'objet d'un inventaire physique au moins une fois par an lors de la clôture comptable annuelle.

Un système informatique intégré de type ERP permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les demandes de recrutement sont formulées par les membres du comité de direction dans le cadre des réunions mensuelles. Les arbitrages concernant les évolutions salariales (augmentations, primes...) sont réalisés dans le cadre de réunions spécifiques avec le Président Directeur Général et la directrice des ressources humaines à l'issue des entretiens annuels de performance.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite collaboration avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par un cabinet externe. Ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines.

GROUPE DMS

Etats financiers au 31 décembre 2023

- Comptes consolidés au 31 décembre 2023 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux au 31 décembre 2023 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Activités

Progression de l'activité : +20% à 42,2 M€, dont 40,5 M€ de CA organique conforme aux prévisions

DMS Group enregistre un chiffre d'affaires annuel de 42,2 M€ au titre de l'exercice 2023, soit une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2022. Solutions For Tomorrow, entité acquise début octobre 2023, contribue à hauteur de 1,7 M€ sur le 4e trimestre de l'exercice (activité Radiologie).

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires annuel représente 40,5 M€, soit une croissance organique soutenue de 15%, conforme aux prévisions. Il est constitué à 42% de ventes directes en marque propre via des distributeurs, et à 58% de ventes indirectes en marque blanche pour des acteurs mondiaux.

Au cours de l'exercice 2023, l'évolution favorable du mix produit s'est poursuivie en faveur d'une contribution croissante de l'activité Ostéodensitométrie : l'activité Radiologie progresse de 13% à 33,2 M€ (intégrant un 4 e trimestre en progression de 20% à 9,9 M€), et l'activité Ostéodensitométrie bondit de 50% à 9,0 M€ (dont une progression de +69% sur le 4e trimestre, à 2,6 M€). Grâce à cette forte progression, l'ostéodensitométrie concentre 21% de l'activité totale de l'année contre 17% l'an passé. En termes de zones géographiques, le Groupe a conforté ses positions, notamment sur :

- le marché européen qui totalise plus de 63% de l'activité totale avec un chiffre d'affaires de 26,5 M€, en hausse de 11%, et sur
- le marché américain avec un doublement de l'activité à 7,4 M€ ; ce marché représentant désormais près de 18% de l'activité totale.

	31/12/2023	31/12/2022	variations
Chiffres d'affaires total	42 153	35 271	6 882
Résultat opérationnel courant	-1 034	-310	-724
Autres produits et charges opérationnels	-1 231	-5 564	4 333
Résultat opérationnel	-2 265	-5 875	3 610
Résultat financier consolidé	-7 569	-764	-6 805
Résultat des activités maintenues	-9 834	-6 639	-3 195
Résultat des activités maintenues hors impact ATON	-3 167	-6 639	3 472
Charge d'impôt consolidée	-2	-20	18
Résultat des activités abandonnées	4 818	-2309	7 127
Résultat net consolidé	-5 018	-8 968	3 950
EBITDA	1 721	1 964	-243

Autres informations

Lancement de la nouvelle version de la table Platinum : Platinum Neo

La nouvelle version de la table Platinum a été lancée avec succès en 2023 avec une montée en puissance principalement sur le second semestre. La dernière table de l'ancienne version Platinum a été expédiée au premier trimestre 2024. Cette nouvelle solution apporte plus de valeur à l'offre du groupe DMS. Elle embarque en effet des solutions d'optimisation de la productivité basées sur des fonctionnalités d'Intelligence artificielle avancées et garantie une très nette amélioration en termes de cybersécurité. Elle contribuera à améliorer la rentabilité du groupe sur ce périmètre.

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Aton (anciennement Hybrigenics) détenues par DMS SA, représentant 17,00% du capital d' Aton (anciennement Hybrigenics). Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS SA.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détient plus aucune action DMS SA.

Le groupe familial Ansel détient 17,00% du capital d' Aton (anciennement Hybrigenics), DMS SA conservant pour sa part une participation résiduelle de 24,77% à la date de l'opération. Au 31 décembre 2023, la participation de DMS SA au capital d' Aton (anciennement Hybrigenics) s'élève à 17,70%.

Parallèlement, les parties ont conclu un pacte d'actionnaires au sein de la société Aton (anciennement Hybrigenics) visant à organiser sa gouvernance.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS SA à l'égard d' Aton (anciennement Hybrigenics), d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée. Cette créance s'élève à 1,9 M€ au 31 décembre 2023 et a été provisionnée en totalité.

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ

La Cour d'Appel de Liège a prononcé un arrêt d'accord entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. La procédure est mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouve le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre 2022. La créance de M. Thierry Legon sera payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS SA, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué. Tous les risques concernant cette affaire, détaillés dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, sont donc levés.

Attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de DMS Group

Le 7 juin 2023, DMS SA a mis en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 2,70 € représentant une prime de 121,3% par rapport au cours de clôture du 6 juin 2023.

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juillet 2022 (20e résolution), le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 26 mai 2023, a décidé d'émettre et d'attribuer gratuitement à l'ensemble des actionnaires 14,043,017 BSA, selon les modalités détaillées ci-après. L'opération ne concerne pas les actions auto-détenues par DMS SA.

Objectifs de l'opération

Cette attribution gratuite de BSA a visé à remercier l'ensemble des actionnaires de DMS SA de leur fidélité, tout en les associant à la poursuite de son développement :

- Chaque actionnaire a reçu un nombre de BSA proportionnel au nombre d'actions qu'il détient ;
- Ces BSA sont cotés sur le marché et n'entraîneront aucune dilution pour ceux qui les exerceront en souscrivant de nouvelles actions DMS SA. Ils contribueront ainsi à donner les moyens au groupe d'accélérer sa croissance. Cette opération visait également à attirer de nouveaux investisseurs qui souhaiteraient bénéficier de ce support d'investissement complémentaire à celui de l'action.

Modalités de l'opération

- Le 13 juin 2023, chaque actionnaire de DMS SA a reçu gratuitement un (1) BSA à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14.043.017 BSA ont été émis.
- Six (6) BSA permettent ainsi de souscrire à une (1) action nouvelle de DMS SA au prix d'exercice par action de 2,70 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSA) de 2.340.503 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 6.319.358 €.

- Ce prix d'exercice de 2,70 € représente une prime de 123,7% par rapport à la moyenne des dix derniers cours de bourse précédant le 6 juin 2023 inclus et 121,3% par rapport à la date de clôture du 6 juin 2023.
- Les 14.043.017 BSA ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris et sont donc cotés sur une ligne spécifique et sous le code ISIN : FR0014001AQ8.
- La durée de vie des BSA est fixée à vingt-sept (27) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 septembre 2025 inclus.

Produit de l'opération

En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 6.319.358 €.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas) :

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA, sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 6 juin 2023) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de l'exercice de BSA	1,00 %
Après émission de 2.340.503 actions nouvelles provenant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,870%

Au 31 décembre 2023, 71 814 BSA ont été exercés.

Ajustement de la juste valeur des titres Aton (anciennement Hybrigenics)

La juste valeur des titres Aton (anciennement Hybrigenics) a été ajustée intégralement à la date de clôture afin de refléter le risque de liquidité et des perspectives économiques liées à l'activité du groupe Aton.

1.2 EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Perte de contrôle du sous palier Biotech

À la suite de l'opération d'échange de titres avec la famille Ansel intervenue en février 2023 et détaillée ci-avant, DMS SA n'a plus le contrôle de la société Aton (anciennement Hybrigenics) ce qui a entraîné la sortie de périmètre d'Aton (anciennement Hybrigenics) et ses filiales Stemcis, Adipsulpt et Inoviem à compter de cette date.

Acquisition de la société Solutions for Tomorrow

Le 3 octobre 2023, Diagnostic Medical Systems a finalisé l'acquisition de Solutions for Tomorrow par échange d'actions, spécialiste des équipements de radiologie mobile.

Solutions For Tomorrow est un spécialiste de la radiologie mobile présent dans 35 pays et plus spécifiquement sur le segment de l'imagerie médicale mobile motorisée avec une solution haut de gamme aux caractéristiques inégalées en termes de compacité, d'ergonomie et de puissance, protégée par 15 brevets. Solutions For Tomorrow possède un parc installé de plus de 500 équipements déployés dans 35 pays. L'entreprise, qui emploie 23 collaborateurs a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 6 M€.

Avec cette acquisition, DMS Group possède une offre de radiologie mobile complète associant sa solution en cours de développement dédiée au marché du mobile haut de gamme non motorisé (projet MC² en cours de développement (1)) et une solution motorisée à destination des hôpitaux des grandes tailles et du marché nord-américain. Comme pour l'ensemble de la gamme du groupe, la plateforme ADAM (logiciel propriétaire du groupe DMS) sera déployée sur les solutions Solutions For Tomorrow.

Modalités de l'opération

En échange de l'apport de 100 % des actions de Solutions For Tomorrow, son actionnaire principal Verso Capital, un fonds d'investissement nordique de premier plan doté d'une solide expertise dans le domaine de la santé, et les autres coactionnaires ont reçu 2 753 818 actions de DMS SA, dont 789 533 actions de DMS SA détenues en propre et 1 964 285 actions nouvellement émises.

A l'issue de la transaction, Verso Capital détient environ 15% du capital de DMS SA, devenant ainsi un nouvel actionnaire de référence qui accompagnera l'équipe de direction sur le long terme et soutiendra pleinement l'ambition de DMS de consolider le secteur de l'imagerie médicale en Europe sur le long terme.

1.3 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 42 153 K€ contre 35 271 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022.

Le résultat opérationnel courant est négatif de -1 M€ contre un résultat négatif de -310 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -1 231 K€ au 31 décembre 2023 et sont principalement constitués de :

- Honoraires liées à l'acquisition de Solution For Tomorrow AB -0.8 M€
- Charges liées aux actions gratuites pour -0.4 M€

Le résultat opérationnel est négatif et s'élève à -2.265 K€ contre un résultat négatif de -5 875 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de -7,6 M€ contre un résultat négatif de -0,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

La variation s'explique essentiellement par l'ajustement de la juste valeur des titres d'Aton comptabilisé sur l'exercice pour un total de 6,6 M€ :

- titres Aton (anciennement Hybrigenics) -4,7 M€
- compte courant Aton (anciennement Hybrigenics) : -1.9 M€

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues présente une perte de -9 834 K€ au 31 décembre 2023 contre une perte de - 6 639 K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat des activités abandonnées s'élève à 4 818 K€ correspondant à la plus-value de cession des titres ATON cédés le 7 février 2023.

Les comptes consolidés annuels du groupe DMS se soldent par une perte nette de l'ensemble consolidé de -5 018 K€ contre une perte nette de -8 968 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de -4 946 K€ au 31 décembre 2023 contre une perte de -6 820 K€ au 31 décembre 2022.

Au 31.12.2023, l'effectif du groupe est de 147 salariés contre 113 salariés dont la variation s'explique principalement par l'intégration de 19 salariés à la suite de l'acquisition de Solutions for Tomorrow.

1.4 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2023

Interception d'une cyberattaque – solidité des infrastructures et des procédures

DMS Group a annoncé avoir été la cible d'une cyberattaque de type ransomware le 2 février 2024. Les équipes informatiques de la société ont été immédiatement mobilisés pour circonscrire la situation. Aucune donnée de santé ne se trouvait sur les serveurs piratés et aucun équipement installé par la société chez ses clients n'a été impacté. Les systèmes internes ont fait l'objet d'une restauration complète et l'activité a pu reprendre progressivement à partir de la fin de semaine suivante. Cette cyberattaque a démontré la très bonne résilience numérique de DMS Group,

néanmoins les opérations ont été impactées pendant 4 Semaines induisant des retards de livraison sur le premier trimestre.

1.5 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir sont présentés en note 27 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023.

1.6 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2023, les relations entre le Groupe et les parties liées sont restées comparables à celles de 2022. Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

2 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4	4 653	973	3 680
Immobilisations incorporelles		Note 4	9 130	6 723	2 407
Immobilisations corporelles		Note 5	5 126	5 491	- 365
Impôts différés actifs		Note 23			-
Actifs financiers non courants		Note 6	546	811	- 265
Participation dans les entreprises associées		Note 6	-	937	- 937
Total de l'actif non courant			19 455	14 935	4 520
<i>Actif courant</i>					
Stocks		Note 7	16 040	13 049	2 991
Créances clients		Note 8	6 517	5 869	648
Autres actifs courants		Note 9	3 399	5 271	- 1 872
Autres actifs financiers courants		(a)	959	409	550
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	4 757	4 388	369
Total de l'actif courant			31 672	28 986	2 686
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés			11	9 971	- 9 960
TOTAL DE L'ACTIF			51 138	53 892	- 2 754

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Capital émis		Note 24	20 885	19 096	1 789
Prime d'émission			2 336	1 345	991
Autres réserves			- 5 892	2 041	- 7 933
Résultat de l'exercice			- 4 946	6 820	1 874
Capitaux propres part du Groupe			12 383	15 661	- 3 278
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			1 339	2 507	- 1 168
Total des capitaux propres			13 722	18 168	- 4 446
<i>Passif non courant</i>					
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	13 198	10 432	2 766
Impôts différés passifs		Note 23	-	-	-
Provisions à long terme		Note 12	609	348	261
Autres passifs non courants		Note 13	1 592	531	1 061
Total du passif non courant			15 399	11 311	4 088
<i>Passif courant</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 14	10 406	11 041	- 635
Autres créditeurs		Note 14	4 330	4 047	284
Autres passifs financiers courants		(a)	12	4	8
Dettes financières (part <1 an)		Notes 10, 11	3 776	1 336	2 440
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	3 087	3 598	- 511
Provisions à court terme		Note 12	391	489	- 98
Total du passif courant			22 002	20 515	1 487
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			15	3 898	- 3 883
TOTAL DU PASSIF			51 138	53 892	- 2 754

Une ligne a été ajoutée au bilan actif « autres actifs financiers courants » et une autre au bilan passif « autres passifs financiers courants » afin d'isoler les réserves et comptes courants avec le Factor. Ces éléments étaient précédemment présentés avec les autres actifs courants et les autres créditeurs. Le changement de présentation a été effectué sur les deux clôtures présentées.

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		31/12/2023	31/12/2022
K€	Notes	12 mois	12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 17	42 153	35 271
Autres produits	Note 18	2 007	1 854
Variation de stocks de produits finis et en cours		1 144	-354
Marchandises et matières consommées		-29 248	-22 662
Frais de personnel	Note 19	-7 685	-6 211
Charges externes		-6 220	-5 655
Autres charges	Note 20	-430	-279
EBITDA*		1 721	1 964
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-777	-696
Dotations aux provisions	Note 12	-415	-138
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-1 563	-1 441
Résultat opérationnel courant		-1 034	-310
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	-1 231	-5 564
Résultat opérationnel		-2 265	-5 875
Produits financiers		185	573
Charges financières		-7 754	-1 338
Résultat financier	Note 22	-7 569	-764
Résultat avant impôt		-9 834	-6 639
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-9 834	-6 639
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues hors impact ATON**		-3 167	-6 639
Impôt sur le résultat	Note 23	-2	-20
Résultat des activités abandonnées		4 818	-2 087
Résultat des activités abandonnées concernant des sociétés mises en équivalence		0	-222
Résultat net consolidé		-5 018	-8 968
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-72	-2 148
Résultat net consolidé-part du groupe		-4 946	-6 820
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action pour le résultat net	Note 25	-0,28	-0,42
Résultat de base par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,56	-0,41
Résultat dilué par action pour le résultat net	Note 25	-0,28	-0,42
Résultat dilué par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,56	-0,41

(*) EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) : Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, avant dotations pour dépréciation des actifs circulants (créances et stocks) et avant dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation.

(**) Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues hors impact ATON

Afin de présenter une meilleure vision de notre performance économique, nous présentons le résultat des activités maintenues du Groupe DMS SA, hors impact des ajustements de juste valeur des titres et créances ATON.

En effet, suite à la déconsolidation du sous-palier ATON consécutive aux opérations du 7 février 2023 ayant entraîné la perte de contrôle (cf 1.1 Evènement importants de l'exercice), les comptes consolidés du Groupe DMS SA intègrent des actifs liés à la société ATON (titres et compte-courant valorisés à la juste valeur. Au 31 décembre 2023, les titres ont fait l'objet d'un ajustement de juste valeur et le compte courant d'une dépréciation portant leur valeur à 0. Ces ajustements de juste valeur, d'un montant total de -6,7 M€, impactent significativement le résultat financier du Groupe conformément à IFRS 9 mais sont sans lien avec la performance économique du Groupe.

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Résultat net consolidé	-5 018	-8 968
Pertes et gains actuariels	-36	70
Effet d'impôt		
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	-36	70
Écarts de conversion	80	-64
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	80	-64
Total autres éléments du résultat global	44	6
Résultat global	-4 974	-8 962
Dont part du groupe	-4 897	-6 822
Dont part des intérêts minoritaires	-77	-2 140

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2023

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES	
Solde au 1er janvier 2022	16 120 556	19 095	1 345	-	1 712	18 728	1 709	20 437
Changement de méthode								
Correction d'erreur								
Charge de cotation				2 633	2 633	348	2 981	
Opérations sur titres auto détenus					-		-	
Variation de périmètre (1)				1 125	1 125	2 595	3 720	
Autres			-	4	4	5	9	
Résultat net			-	6 820	-	6 820	-	8 968
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-	2	2	8	6	
Dividendes								
Coût des paiements en actions								
Augmentation de capital net de frais								
Réduction de capital								
Solde au 31 décembre 2022	16 120 556	19 095	1 345	-	4 780	15 660	2 507	18 168
Solde au 1er janvier 2023	16 120 556	19 095	1 345	-	4 780	15 660	2 507	18 168
Changement de méthode								
Correction d'erreur								
Opérations sur titres auto détenus			-	1 307	1 307		1 307	
Variation de périmètre (2)			-	12	12	1 091	1 103	
Autres								
Résultat net			-	4 946	-	4 946	-	5 018
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				49	49	5	44	
Dividendes								
Attribution d'AGA				377	377		377	
Augmentation de capital net de frais	1 976 254	2 340	991			3 331	3 331	
Réduction de capital	- 465 484	- 551	-	218	769		769	
Solde au 31 décembre 2023	17 631 326	20 884	2 336	-	10 838	12 383	1 339	13 722

(1) La ligne « variation de périmètre » en 2022 correspond

- Aux actions nouvelles Aton (anciennement Hybrigenics) émises en remboursement des ORA pour 1.365 K€
- A l'apport de la situation nette de DMS Imaging SA (ex ASIT Biotech) pour 2.346 K€
- A la sortie des réserves de LPA corp suite à la liquidation de la société pour 9 K€

La baisse du pourcentage de détention du groupe dans les filiales du sous-groupe DMS Imaging (de 100% au 31/12/2021 à 88.33% au 31/12/2022) a entraîné un transfert de 2 123 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

La baisse du pourcentage de détention du groupe dans le sous-groupe Aton (anciennement Hybrigenics) (de 44.75% au 31/12/2021 à 43,41% au 31/12/2022) a entraîné un transfert de 813 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

(2) La ligne « variation de périmètre » en 2023 correspond

- A la déconsolidation du sous-palier Aton (anciennement Hybrigenics) entraînant une variation des intérêts minoritaires de -1,1 M€
- Au changement du pourcentage de détention du groupe dans le sous-groupe DMS Imaging (de 88.33% à 88.29%) ayant entraîné un transfert de -12 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 018	-8 968
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions	4 322	3 468
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	314	3 953
. QP résultat sociétés MEE	0	222
Marge brute d'autofinancement	-382	-1 325
Variation des stocks	-1 159	-527
Variation des créances clients	288	870
Variation des dettes fournisseurs	-1 338	1 960
Variation des autres dettes / autres créances	946	-18
Total variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	-1 263	2 285
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	-1 645	960
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	-2 724	-5 192
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	153	733
Incidence variation de périmètre	32	1 365
Subventions d'investissement encaissées	1 062	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	-1 477	-3 094
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	0	122
Augmentations de capital en numéraire	36	5 860
Nouveaux emprunts et financements	5 433	5 701
Remboursements d'emprunts, avances et financements	-1 986	-8 608
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	3 483	3 075
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (4)		-689
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)	361	252
Incidence de la variation des taux de change	1	
Trésorerie d'ouverture*	4 388	4 136
Trésorerie de clôture*	4 750	4 388
Variation trésorerie nette	361	252

La marge brute d'autofinancement du groupe est négative sur l'exercice 2023 à -382 K€ en augmentation de 943 K€ par rapport à l'exercice 2022. Cette variation est principalement attribuable à la hausse du résultat net hors éléments non cash.

Besoin en fonds de roulement :

Les stocks et dettes fournisseurs augmentent sur l'exercice 2023 du fait de la constitution d'un stock de réserve afin de faire face aux tensions d'approvisionnement rencontrées par le groupe et par une très forte activité en fin d'année. En revanche, les créances clients diminuent en moyenne sur l'exercice du fait d'un meilleur recouvrement clients.

Les flux d'investissement d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent principalement à la capitalisation des frais de R&D pour 2,4 M€. APELEM a perçu par ailleurs une subvention d'investissement de 1M€ sur l'exercice couvrant en partie les flux d'investissement réalisés pour le projet MC2.

Les flux de financement s'expliquent principalement par +2,4 M€ de variation nette du financement FACTOR, de nouveaux financements obtenus par APELEM pour 3 M€ afin de financer les activités à l'export (PGE Résilience) et des remboursements d'emprunts à hauteur de 2 M€.

La perte de contrôle du sous-palier Aton (anciennement Hybrigenics) et l'acquisition de Solution for Tomorrow se sont faites par échange de titres et n'ont eu aucun impact cash.

2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 31 décembre 2023, les états financiers consolidés du Groupe DMS ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022.

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Activités

Progression de l'activité : +20% à 42,2 M€, dont 40,5 M€ de CA organique conforme aux prévisions

DMS Group enregistre un chiffre d'affaires annuel de 42,2 M€ au titre de l'exercice 2023, soit une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2022. Solutions For Tomorrow, entité acquise début octobre 2023, contribue à hauteur de 1,7 M€ sur le 4e trimestre de l'exercice (activité Radiologie).

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires annuel représente 40,5 M€, soit une croissance organique soutenue de 15%, conforme aux prévisions. Il est constitué à 42% de ventes directes en marque propre via des distributeurs, et à 58% de ventes indirectes en marque blanche pour des acteurs mondiaux.

Au cours de l'exercice 2023, l'évolution favorable du mix produit s'est poursuivie en faveur d'une contribution croissante de l'activité Ostéodensitométrie : l'activité Radiologie progresse de 13% à 33,2 M€ (intégrant un 4e trimestre en progression de 20% à 9,9 M€), et l'activité Ostéodensitométrie bondit de 50% à 9,0 M€ (dont une progression de +69% sur le 4e trimestre, à 2,6 M€). Grâce à cette forte progression, l'ostéodensitométrie concentre 21% de l'activité totale de l'année contre 17% l'an passé. En termes de zones géographiques, le Groupe a conforté ses positions, notamment sur :

- le marché européen qui totalise plus de 63% de l'activité totale avec un chiffre d'affaires de 26,5 M€, en hausse de 11%, et sur
- le marché américain avec un doublement de l'activité à 7,4 M€ ; ce marché représentant désormais près de 18% de l'activité totale.

Autres informations

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Aton (anciennement Hybrigenics) détenues par DMS SA, représentant 17,00% du capital d'Aton (anciennement Hybrigenics). Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS SA.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détient plus aucune action DMS SA.

Le groupe familial Ansel détient 17,00% du capital d'Aton (anciennement Hybrigenics), DMS SA conservant pour sa part une participation résiduelle de 24,77% à la date de l'opération. Au 31 décembre 2023, la participation de DMS SA au capital d'Aton (anciennement Hybrigenics) s'élève à 17,70%.

Parallèlement, les parties ont conclu un pacte d'actionnaires au sein de la société Aton (anciennement Hybrigenics) visant à organiser sa gouvernance. Aton (anciennement Hybrigenics)

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS SA à l'égard d'Aton (anciennement Hybrigenics), d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée. Cette créance s'élève à 1,9 M€ au 31 décembre 2023 et a été provisionnée en totalité.

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ

La Cour d'Appel de Liège a prononcé un arrêt d'accord entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. La procédure est mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouve le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre 2022. La créance de M. Thierry Legon sera payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS SA, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué. Tous les risques concernant cette affaire, détaillés dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, sont donc levés.

Attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de DMS Group

Le 7 juin 2023, DMS SA a mis en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 2,70 € représentant une prime de 121,3% par rapport au cours de clôture du 6 juin 2023.

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juillet 2022 (20e résolution), le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 26 mai 2023, a décidé d'émettre et d'attribuer gratuitement à l'ensemble des actionnaires 14,043,017 BSA, selon les modalités détaillées ci-après. L'opération ne concerne pas les actions auto-détenues par DMS SA.

Objectifs de l'opération

Cette attribution gratuite de BSA a visé à remercier l'ensemble des actionnaires de DMS SA de leur fidélité, tout en les associant à la poursuite de son développement :

- Chaque actionnaire a reçu un nombre de BSA proportionnel au nombre d'actions qu'il détient ;
- Ces BSA sont cotés sur le marché et n'entraîneront aucune dilution pour ceux qui les exerceront en souscrivant de nouvelles actions DMS SA. Ils contribueront ainsi à donner les moyens au groupe d'accélérer sa croissance. Cette opération visait également à attirer de nouveaux investisseurs qui souhaiteraient bénéficier de ce support d'investissement complémentaire à celui de l'action.

Modalités de l'opération

- Le 13 juin 2023, chaque actionnaire de DMS SA a reçu gratuitement un (1) BSA à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14.043.017 BSA ont été émis.
- Six (6) BSA permettent ainsi de souscrire à une (1) action nouvelle de DMS SA au prix d'exercice par action de 2,70 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSA) de 2.340.503 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 6.319.358 €.
- Ce prix d'exercice de 2,70 € représente une prime de 123,7% par rapport à la moyenne des dix derniers cours de bourse précédant le 6 juin 2023 inclus et 121,3% par rapport à la date de clôture du 6 juin 2023.
- Les 14.043.017 BSA ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris et sont donc cotés sur une ligne spécifique et sous le code ISIN : FR001400IAQ8.
- La durée de vie des BSA est fixée à vingt-sept (27) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 septembre 2025 inclus.

Produit de l'opération

En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 6.319.358 €.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas) :

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA, sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 6 juin 2023) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de l'exercice de BSA	1,00 %
Après émission de 2.340.503 actions nouvelles provenant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,870%

Au 31 décembre 2023, 71 814 BSA ont été exercés.

Evolution du périmètre de consolidation

Perte de contrôle du sous palier Biotech

À la suite de l'opération d'échange de titres avec la famille Ansel intervenue en février 2023 et détaillée ci-avant, DMS SA n'a plus le contrôle de la société Aton (anciennement Hybrigenics) ce qui a entraîné la sortie de périmètre d'Aton (anciennement Hybrigenics) et ses filiales Stemcis, Adipsculpt et Inoviem à compter de cette date.

Acquisition de la société Solutions for Tomorrow

Le 3 octobre 2023, Diagnostic Medical Systems a finalisé l'acquisition de Solutions for Tomorrow par échange d'actions, spécialiste des équipements de radiologie mobile.

Solutions For Tomorrow est un spécialiste de la radiologie mobile présent dans 35 pays et plus spécifiquement sur le segment de l'imagerie médicale mobile motorisée avec une solution haut de gamme aux caractéristiques inégalées en termes de compacité, d'ergonomie et de puissance, protégée par 15 brevets. Solutions For Tomorrow possède un parc installé de plus de 500 équipements déployés dans 35 pays. L'entreprise, qui emploie 23 collaborateurs a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 6 M€.

Avec cette acquisition, DMS Group possède une offre de radiologie mobile complète associant sa solution en cours de développement dédiée au marché du mobile haut de gamme non motorisé (projet MC² en cours de développement (1)) et une solution motorisée à destination des hôpitaux des grandes tailles et du marché nord-américain. Comme pour l'ensemble de la gamme du groupe, la plateforme ADAM (logiciel propriétaire du groupe DMS) sera déployée sur les solutions Solutions For Tomorrow.

Modalités de l'opération

En échange de l'apport de 100 % des actions de Solutions For Tomorrow, son actionnaire principal Verso Capital, un fonds d'investissement nordique de premier plan doté d'une solide expertise dans le domaine de la santé, et les autres coactionnaires ont reçu 2 753 818 actions de DMS SA, dont 789 533 actions de DMS SA détenues en propre et 1 964 285 actions nouvellement émises.

A l'issue de la transaction, Verso Capital détient environ 15% du capital de DMS SA, devenant ainsi un nouvel actionnaire de référence qui accompagnera l'équipe de direction sur le long terme et soutiendra pleinement l'ambition de DMS de consolider le secteur de l'imagerie médicale en Europe sur le long terme.

NOTE 2 Principes comptables

Information générale et déclaration de conformité avec les normes IFRS

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2023 dans l'Union Européenne.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société DMS en date du 17 avril 2024. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale, au plus tard le 30 juin 2024.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2023

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union européenne :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes consolidés suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2023 et qui n'avaient pas été anticipés par le Groupe :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
2	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	1/01/2023	1/01/2023
3	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	1/01/2023	1/01/2023
4	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	1/01/2023	1/01/2023

L'adoption des nouvelles normes et amendements obligatoires listés ci-dessus n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire :

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2023 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2024	1/01/2024
3	Amendments to IAS 7 & IFRS 7 : Reverse factoring	1/01/2024	1/01/2024
4	Amendments to IFRS 16 : Lease-back	1/01/2024	1/01/2024

Le Groupe ne devrait pas être impacté par l'application de ces normes.

Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des actions mises en œuvre pour financer l'activité au cours des douze prochains mois. Le groupe a mis en place différents moyens de financements tels que des prêts garantis par l'état sur la société Apelem et des avances remboursables et subventions obtenues dans le cadre de ses projets de R&D.

Le résultat net consolidé au 31 décembre 2023 s'élève à -5 018 K€, et le niveau de trésorerie nette s'élève à 4 750 K€.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Note 4) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 18) ;
- Les provisions pour risques (Note 12).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au cout d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2023 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Société	Forme Juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	France	389 873 142	Société mère	N/A	N/A
Solution For Tomorrow	AB	Suède		Filiale	100%	
Solution For Tomorrow	INC	USA		Filiale	100%	
DMS IMAGING	S.A.	Belgique		Filiale	88,29%	
APELEM	S.A.S.	France	319 996 146	Filiale		88,29%
MEDILINK	E.U.R.L.	France	389 288 044	Filiale		88,29%
APELEM Espagne	S.A.	Espagne		Filiale		45,03% (1)
AXS Medical	S.A.S.	France	519753990	Filiale		88,29%
DMS WELLNESS	Ltd	Hong Kong		Filiale	100%	

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France) qui est elle-même détenue à 88.29% par DMS SA.

Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Les filiales APELEM Espagne et DMS WELLNESS sont en cours de liquidation et n'ont eu aucune activité sur l'exercice 2023.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation :

La société APELEM KOREA qui était consolidée jusqu'au 31 décembre 2019 a été exclue du périmètre à compter du 1^{er} janvier 2020 consécutivement à sa mise en sommeil. Cette filiale sans activité est jugée non significative.

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Le groupe ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où il n'y exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société APELEM s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

Les derniers éléments chiffrés disponibles sont les suivants :

- Chiffre d'affaires 2022 : 326 K€
- Résultat 2022 : perte de 50 K€
- Total bilan 2022 : 181 K€

Principales acquisitions et cessions de l'exercice :

- Perte de contrôle de la filiale Aton (anciennement Hybrigenics) à la suite de l'opération d'échange de titres intervenue en février 2023 (cf. Evènements significatifs du semestre), entraînant la sortie de périmètre d'Aton (anciennement Hybrigenics) et ses filiales Stemcis, Adipsculpt et Inoviem.
- Acquisition de Solution For Tomorrow AB et sa filiale Solution For Tomorrow INC au 3 octobre 2023.

NOTE 3 Information sectorielle

Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Jusqu'à la perte de contrôle du sous palier Aton (anciennement Hybrigenics) en février 2023, le groupe était organisé autour d'une holding et deux secteurs (DMS Imaging et DMS Biotech).

Depuis février 2023, le Groupe est organisé autour d'une holding et d'un secteur d'activité unique, l'imagerie médicale (DMS Imaging).

31/12/2023	DMS Holding	DMS Imaging	Total
Chiffres d'affaires total	0	42 153	42 153
Résultat opérationnel courant	-1 256	222	-1 034
Autres produits et charges opérationnels	-1 231	0	-1 231
Résultat opérationnel	-2 487	222	-2 265
Résultat financier consolidé	-6 982	-587	-7 569
Charge d'impôt consolidée	-2	0	-2
Résultat des activités abandonnées ou cédées	4 818		4 818
Résultat net consolidé	-4 653	-365	-5 018
Actifs sectoriels	350	19 105	19 455

EBITDA	-1 256	2 977	1 721
---------------	---------------	--------------	--------------

31/12/2022	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	0	35 271	0	35 271
Résultat opérationnel courant	-565	254	0	-310
Autres produits et charges opérationnels	-4 671	-892	0	-5 563
Résultat opérationnel	-5 236	-638	0	-5 875
Résultat financier consolidé	16	-781	0	-764
Charge d'impôt consolidée	-20	0	0	-20
Résultat des activités abandonnées concernant des sociétés MEE	0	0	-222	-222
Résultat des activités abandonnées ou cédées	0	0	-2 087	-2 087
Résultat net consolidé	-5 240	-1 418	-2 309	-8 968
Actifs sectoriels	620	13 379		13 999
Actifs sectoriels destinés à être cédés			936	936

EBITDA	-530	2 494		1 964
---------------	-------------	--------------	--	--------------

La ventilation au 31 décembre 2022 entre les secteurs DMS Holding et DMS Imaging a été restatée pour la publication du rapport 2023 afin de pouvoir comparer les données 2023. En effet, au 31.12.2023, à la suite de la cession de l'activité Biotech, les deux holdings du groupe au 31 décembre 2023, n'ont plus d'activité spécifiques aux activités opérationnelles. Les deux holdings Diagnostics Medical Systems SA et DMS Imaging SA sont regroupées dans le secteur DMS Holding.

GROUPE DMS

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés. L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs non courants.

- DMS Holding :

Le résultat opérationnel courant du secteur DMS Holding au cours de 2023 est constitué principalement des charges liées à la cotation de DMS SA et de DMS Imaging SA ainsi que les salaires des dirigeants de DMS SA.

Les produits et charges opérationnels sont principalement composés de :

- Honoraires liées à l'acquisition de Solution For Tomorrow AB -0.8 M€
- Charges liées aux actions gratuites pour -0.4 M€

Le résultat financier est constitué des impacts des ajustements de juste valeur des titres de participation et comptes courant d'Aton anciennement Hybrigenics.

Les actifs sectoriels correspondent au titres BEBO obtenus en rémunération de la cession de l'activité Wellness.

- DMS Imaging :

Le résultat opérationnel de l'activité Imagerie médicale est en nette progression et s'établit à 222 K€ au 31 décembre 2023 contre - 638 K€ sur l'exercice précédent.

- DMS Biotech :

Le Groupe a perdu le contrôle du sous palier Aton (anciennement Hybrigenics) en février 2023 entraînant la déconsolidation de l'activité Biotech. Le résultat de cette activité au mois de janvier 2023 est non significatif.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	31/12/2023	31/12/2022
Afrique	1 593	1 249
Amérique du Nord et du Sud	7 449	3 745
Asie	2 863	4 188
Europe	26 408	23 877
CEI	1 490	898
Moyen Orient	1 894	953
Océanie	456	361
TOTAL	42 153	35 271

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

En K€	France	Etranger	Total au 31/12/2023
Actifs non courants	14 231	5 224	19 455

En K€	France	Etranger	Total au 31/12/2022
Actifs non courants	14 932	3	14 935

La variation des actifs non courants situés à l'étranger au cours de l'exercice est principalement attribuable à l'entrée de périmètre Solution For Tomorrow.

Un seul client du Groupe DMS contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur l'exercice 2023.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principe comptable

Frais de Recherche et développement :

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill est composé de :

- l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie)
- l'UGT AXS MEDICAL (secteur opérationnel de la posturologie)
- l'UGT Solution For Tomorrow (secteur opérationnel de la radiologie)

Au 31 décembre 2023, le Groupe DMS a déprécié en totalité le goodwill rattaché à l'UGT AXS MEDICAL compte tenu des orientations stratégiques futures.

Concernant l'UGT APELEM, le groupe estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur complémentaire sur le montant des goodwill présentés au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrites ci-après pourraient induire une insuffisance des valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie déterminée sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Concernant l'UGT APELEM, la valorisation au 31/12/2023 a été réalisée sur la base des dernières transactions.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception des goodwill pour lesquels aucune reprise n'est autorisée.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 112	-971	141	1 128	-1 020	108
Frais de R&D	18 619	-13 763	4 856	16 112	-11 476	4 636
Goodwill	8 347	-3 694	4 653	4 667	-3 694	973
Autres actifs incorporels	267	-129	138	267	-84	183
Immobilisations incorporelles en cours	3 995	0	3 995	1 796		1 796
TOTAL	32 340	-18 556	13 783	23 970	-16 273	7 696

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Variations des cours de change	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	1 128	186	6	- 216	8		1 112
Frais de R&D	16 112	2 430	327	- 492	107	135	18 619
Goodwill	4 667	3 680					8 347
Autres actifs incorporels	267						267
Immobilisations incorporelles en cours	1 796	225	2 099		10	- 135	3 995
TOTAL	23 970	6 521	2 432	- 708	125	-	32 340

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Variations des cours de change	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	-1 020	112	50	216	5		-971
Frais de R&D	-11 476	1 238	1 486	492	55		-13 763
Goodwill	-3 694						-3 694
Autres actifs incorporels	-84	18	26		1		-129
Immobilisations incorporelles en cours							0
TOTAL	- 16 273	1 368	1 562	708	61		- 18 556

Les goodwills s'analysent comme suit :

GOODWILLS (K€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Goodwill APELEM	3 774	2 801	973	3 774	2 801	973
Goodwill Solutions For Tomorrow	3 680		3 680			
Goodwill AXS	893	893	-	893	893	-
TOTAL	8 347	3 694	4 653	4 667	3 694	973

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Virements	Clôture
Goodwill APELEM	- 2 801					- 2 801
Goodwill AXS	- 893					- 893
TOTAL	- 3 694	-	-	-	-	- 3 694

Le goodwill de Solutions for Tomorrow au 31 décembre 2023 est préliminaire.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Radiologie	Ostéodensitometrie	Posturologie	Total
Brut Ouverture	9 960	4 036	2 116	16 112
Variation de périmètre	2 430			2 430
Acquisition	185	142	-	327
Diminution	- 367	125	-	492
Variation des cours de change	107			107
Virement	10	125		135
Brut clôture	12 325	4 178	2 116	18 619
Amortissements ouverture	- 6 333	- 3 381	- 1 761	- 11 476
Variation de périmètre	- 1 238			- 1 238
Variation des cours de change	- 55			- 55
Dotation	- 1 132	241	113	- 1 486
Reprise	367	125		492
Amortissement clôture	- 8 391	- 3 497	- 1 874	- 13 763
TOTAL FRAIS DE R&D	3 934	681	242	4 856

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Principe comptable

Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaires sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions 10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations 7 à 10 ans
- Matériel de transport 1 à 4 ans

GROUPE DMS

- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier 10 ans

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

a) Bail concernant les locaux situés à Gallargues-le-Montueux

- Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 12 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans, résiliable par périodes triennales, est prévu au contrat. Cependant, compte tenu de la possibilité pour le Groupe de ne pas renouveler le bail à l'issue des 12 ans, le renouvellement d'une durée de 9 ans n'a pas été retenu dans les calculs.
- Taux d'actualisation : 3%, taux que pourrait obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.
- Amortissement sur 12 ans.

b) Autres contrats de location

- Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée résiduelle au 01/01/2019, ou durée du contrat à la date de prise d'effet pour les contrats démarrés après le 01/01/19.
- Taux d'actualisation : dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire, soit 1.85% avant le 01/01/2023 et entre 3.5% et 5% en 2023.
- Amortissement sur la durée des contrats.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Droit d'utilisation des actifs corporels	5 960	-1 646	4 314	5 797	-1 181	4 615
Matériel et outillage	1 835	-1 543	292	1 555	-1 390	165
Agencements et autres	1 128	-608	520	1 504	-794	710
Immobilisation corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS CORPORELS	8 923	-3 797	5 126	8 856	-3 365	5 491

GRUPE DMS

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Variation des cours de change	Clôture
Droit d'utilisation des actifs corporels	5 797		238	- 75		5 960
Matériel et outillage	1 555	124	230	- 80	6	1 835
Agencements et autres	1 504	22	77	- 478	3	1 128
Immobilisation corporelles en cours	-					-
TOTAL	8 856	146	545	- 633	9	8 923

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Variation des cours de change	Clôture
Droits d'utilisation des actifs corporels	-1 181		- 540	75		- 1 646
Matériel et outillage	-1 390	88	- 141	80	-4	- 1 543
Agencements et autres	-794	20	- 132	339	-1	608
Immobilisation corporelles en cours	-					-
TOTAL	- 3 365	108	- 813	494	5	- 3 797

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	5 612					5 612
Droits d'utilisation du matériel et outillage	- 5			5		0
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	189		238	- 80		347
TOTAL	5 797	-	238	- 75	-	5 960

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	- 1 056		- 471			- 1 527
Droits d'utilisation du matériel et outillage	- 20			20		0
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	- 105		- 69	55		- 119
TOTAL	- 1 181	-	- 540	75	-	- 1 646

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont inchangées par rapport au 31 décembre 2022.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers non courants (K€)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	31	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	515	780
TOTAL	546	811

Les titres de participation concernent :

- la société Russe « SPECTRAP » pour 31 K€
- la filiale APELEM Korea pour 7 K€. Les titres de la filiale APELEM Korea sont dépréciés à 100% dans la mesure où cette filiale est en cours de liquidation.

Les autres immobilisations financières concernent :

- les titres BEBO pour 1 195 K€ en valeur brute et 345 K€ en valeur nette au 31 décembre 2023 (valeur basée sur le cours de bourse à la date de clôture)

- les titres Aton (anciennement Hybrigenics) valorisés à 4 700 K€ à la date de perte de contrôle. Ils sont intégralement dépréciés au 31 décembre 2023 (juste valeur estimée à 0 compte tenu des communiqués de presse d'ATON alertant sur les résultats budgétés publiés sur le second semestre 2023).
- Les dépôts et cautionnements pour 168 K€

La norme IFRS 9 précise qu'il existe 3 modèles pour évaluer ces actifs :

- L'objectif du modèle économique est uniquement de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.
- L'objectif du modèle économique est à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Les titres de participation détenus par DMS SA ne répondant pas aux critères des deux premières catégories, ils sont évalués à leur juste valeur par résultat. L'impact de la réévaluation des titres sur l'exercice 2023 est le suivant :

- Titres BEBO : ajustement de juste valeur complémentaire comptabilisé en charges financières pour -270 K€
- Titres Aton (anciennement Hybrigenics) : ajustement de juste valeur comptabilisé en charges financières pour -4 700 K€

Participations dans les entreprises associées :

À la suite de la perte de contrôle du sous-palier Aton (anciennement Hybrigenics) en février 2023, le Groupe DMS n'a plus de participation dans des entreprises associées.

NOTE 7 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé, diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Les stocks se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières, approvisionnement	14 669	- 392	14 277	11 919	- 1 014	10 905
En cours de production	1 353		1 353	1 461		1 461
Produits finis	803	- 393	410	697	- 13	684
TOTAL	16 825	- 785	16 040	14 076	- 1 027	13 049

NOTE 8 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2023	31/12/2022	variation
Créances clients	6 486	5 798	688
Clients douteux	1 174	1 191	- 17
Factures à établir	-	-	-
Provisions pour dépréciation	- 1 143	- 1 120	- 23
TOTAL	6 517	5 869	648

Le risque de non-recouvrement est étudié, en concertation avec la direction commerciale, compte tenu de l'antériorité des créances et de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Echéances créances clients

Créances clients échues et non dépréciées		31/12/2023
En K€		
Depuis moins de 30 jours		303
Depuis 30 à 60 jours		229
Depuis 60 à 90 jours	-	218
Depuis 90 jours ou plus		965
Total des créances clients échues et non dépréciées		1 280

Créances clients échues et non dépréciées en K€		31/12/2022
En K€		
Depuis moins de 30 jours		939
Depuis 30 à 60 jours		138
Depuis 60 à 90 jours	-	90
Depuis 90 jours ou plus		1 171
Total des créances clients échues et non dépréciées		2 158

La diminution des créances clients en 2023 malgré une forte augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par une amélioration du délai de paiement.

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2023	31/12/2022	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	572	1 029	- 457
Personnel	49	39	10
Impôt sur les bénéfices	142	866	- 724
Impôts et taxes	1 707	1 773	- 66
Autres créances	252	964	- 712
Compte courant d'associés	361		361
Charges à étaler	0	0	-
Charges constatées d'avance	316	599	- 283
TOTAL	3 399	5 271	- 1 872

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent principalement aux crédits d'impôts (CIR et CII) non recouverts au 31 décembre 2023 sur APELEM : 125 K€ au titre de 2023.

La société DMS Imaging a également enregistré dans ses comptes, les années antérieures, une créance d'un montant de 1 571 K€ relative aux crédits d'impôt R&D. Cette créance est dépréciée en totalité dans les comptes consolidés du Groupe car la Société estime que la créance pourrait ne pas être recouvrable.

Les créances en comptes courants d'associés pour un montant de 361 K€ au 31 décembre 2023 correspondent aux avances faites par le Groupe à Aton (anciennement Hybrigenics) et Stemcis, 2 329 K€ en valeur brute et dépréciées à hauteur de -1 967 K€.

NOTE 10 Trésorerie

Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

K€	31/12/2023	31/12/2022	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme			
Disponibilités	4 757	4 388	369
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	4 757	4 388	369
Banques créditrices	- 7		- 7
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	- 7	-	- 7
TRESORERIE NETTE	4 750	4 388	362

NOTE 11 Passifs financiers

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	1 598	767	831
Passifs locatifs (part >1 an)	3 970	4 282	- 312
Emprunts (part >1 an)	6 588	5 383	1 205
Emprunts (part >5 ans)	1 042	-	1 042
TOTAL	13 198	10 432	2 766

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées	407	1 678	- 1 271
Passifs locatifs (part <1 an)	643	568	75
Emprunt (part <1 an)	2 037	1 352	685
<i>Sous total</i>	<i>3 087</i>	<i>3 598</i>	<i>- 840</i>
Banques créditrices	7	-	7
Factor	3 769	1 336	2 433
<i>Sous total</i>	<i>3 776</i>	<i>1 336</i>	<i>- 68</i>
TOTAL	6 863	4 934	- 908

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	31/12/2023	31/12/2022	variation
Avances conditionnées (a)	2 005	2 445	- 440
Emprunts bancaires (b)	9 667	6 736	2 931
Passifs locatifs (c)	4 613	4 850	- 237
Factor	3 769	1 336	2 433
Banques créditrices	7	-	7
TOTAL	20 061	15 367	4 694

- a) L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe pour 2 005 K€ est principalement constitué d'avances BPI obtenues par APELEM dans le cadre de projets d'innovation d'imagerie médicale et d'avances remboursables obtenues de la région Wallonne par DMS Imaging dans le cadre de projets d'innovation passés.
- b) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 9 667 K€ au 31 décembre 2023. Les principales variations par rapport au 31 décembre 2022 s'expliquent par des PGE Résilience et un financement d'un million d'euros obtenus par APELEM de PPR.
- c) Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 31 décembre 2023 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IFRS 16 (cf. notes 4 et 5).

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues, conformément à IFRS 9. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

K€	31/12/2022	Variations en OCI	Augmentation	Diminution	variation de périmètre	Variation des cours de change	31/12/2023
Provisions pour litiges	150			-150			0
Provisions pour charges					366	16	382
Provisions pour restructuration							-
Sous total provisions risques et charges	150		0	-150	366	16	382
Indemnités de retraite	198	36		-8			226
Sous total indemnités de retraite	198	36	0	-8	-	-	226
TOTAL PROVISIONS LONG TERME	348	36	0	-158	366	16	608
Provisions pour litiges	489			-98			391
Provisions pour charges							0
TOTAL PROVISIONS COURT TERME	489	0	0	-98	-	-	391

K€	31/12/2022	Variations en OCI	Augmentation	Diminution	variation de périmètre	Variation des cours de change	31/12/2023
Provisions sur créances clients	1 120		13	-68	74	3	1 142
Provisions sur stocks	1 027		469	-1 146	417	18	785
Provision sur autres créances	1 572		1 967				3 539
Sous total provisions sur actif circulant	3 719		2 449	-1 214	491	21	5 445

Total provisions et dépréciation des actifs circulants	4 556		2 449	-1 470	491	21	6 444
---	--------------	--	--------------	---------------	------------	-----------	--------------

Rapprochement des flux avec le compte de résultat	Augmentation	Diminution
Dotations aux provisions - charges opérationnelles courantes	482	-76
Dotations aux provisions - charges opérationnelles non courantes		-248
Variation de stocks de produits finis et encours		-1 146
Résultat financier	1 967	
Total provisions et dépréciation des actifs circulants	2 449	-1 470

La provision pour indemnités de fin de carrière augmente de 28 K€ entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. Cette variation s'analyse comme suit :

- augmentation de 36 K€ attribuable à la variation des hypothèses actuarielles (cf note 15), comptabilisée en OCI ;
- diminution nette de 8 K€ concernant le coût des services rendus, comptabilisée en charges de personnel.

GROUPE DMS

Concernant la provision pour charges Solutions For Tomorrow de 382 K€, elle correspond aux charges estimées pour le remplacement de batteries sur des ventes antérieures à l'acquisition de Solutions for Tomorrow par le groupe DMS. Cette provision, comptabilisée dans le cadre de l'allocation du goodwill, n'impacte pas la performance 2023 du groupe.

Concernant la provision pour litige court terme, se référer à la note 27.

NOTE 13 Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2023 les autres passifs non courants sont constitués de produits constatés d'avance sur les subventions reçues au titre des contrats d'innovation (notamment MC2).

K€	31/12/2023	31/12/2022	variation
Fournisseurs d'immobilisations - non courant	0	0	0
Produits constatés d'avance	1 592	531	1 061
TOTAL	1 592	531	1 061

NOTE 14 Autres dettes

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	31/12/2023	31/12/2022	variation
Fournisseurs	10 406	11 041	-635
Avances reçues	352	551	-199
Dettes sociales	1 834	2 393	-559
Dettes fiscales	975	640	335
Autres dettes	383	346	37
Comptes courants d'associés	371		371
Produits constatés d'avance	415	117	298
Autres dettes	4 330	4 047	283
TOTAL	14 736	15 088	-352

NOTE 15 Engagements de retraite

Principe comptable

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans

GRUPE DMS

- taux d'actualisation 3.20 % (taux iboxx au 31 décembre 2023)
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turnover faible pour les cadres et les ouvriers, et turnover fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

La juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2023 s'élève à 82 K€.

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0.25% entrainerait une variation de la dette de +/- 12,5 K€.

NOTE 16 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2023	31/12/2022	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	5 000	2 965	2 035
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	-	300	- 300
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Solutions for Tomorrow)	500		
Garanties export (DMS)	89	72	17
Garanties export (APELEM)	816	984	- 168
Garanties export (SFT)	200		200
Garanties export (MEDILINK)		6	- 6
TOTAL	6 604	4 327	1 783

Les « cautions et garanties » de 5 000 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

NOTE 17 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Le Groupe applique IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Les ventes d'appareils sont comptabilisées en produits à la livraison en fonction des incoterms propres à chaque vente.

Les prestations de services sont comptabilisées en produits à la date de réalisation des prestations,

Les facturations périodiques de maintenance sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de la période couverte par le contrat.

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2023	31/12/2022	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	42 153	35 271	6 882
TOTAL	42 153	35 271	6 882

Le Groupe DMS enregistre un chiffre d'affaires annuel de 42,2 M€ au titre de l'exercice 2023, soit une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2022 (à périmètre comparable : hors Aton (anciennement Hybrigenics) et hors Solutions for Tomorrow). Solutions For Tomorrow, entité acquise début octobre 2023, contribue à hauteur de 1,7 M€ sur le 4e trimestre de l'exercice (activité Radiologie).

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires annuel représente 40,5 M€, soit une croissance organique soutenue de 15%, conforme aux prévisions. Il est constitué à 42% de ventes directes en marque propre via des distributeurs, et à 58% de ventes indirectes en marque blanche pour des acteurs mondiaux.

Au cours de l'exercice 2023, l'évolution favorable du mix produit s'est poursuivie en faveur d'une contribution croissante de l'activité Ostéodensitométrie : l'activité Radiologie progresse de 13% à 33,2 M€ (intégrant un 4^e trimestre en progression de 20% à 9,9 M€), et l'activité Ostéodensitométrie bondit de 50% à 9,0 M€ (dont une progression de +69% sur le 4^e trimestre, à 2,6 M€). Grâce à cette forte progression, l'ostéodensitométrie concentre 21% de l'activité totale de l'année contre 17% l'an passé. En termes de zones géographiques, le Groupe a conforté ses positions, notamment sur :

- le marché européen qui totalise plus de 63% de l'activité totale avec un chiffre d'affaires de 26,5 M€, en hausse de 11%, et sur
- le marché américain avec un doublement de l'activité à 7,4 M€ ; ce marché représentant désormais près de 18% de l'activité totale.

NOTE 18 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2023	31/12/2022	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	46	51	-5
Production immobilisée	1 794	1 579	215
Crédits d'impôts	124	155	-31
Autres	43	69	-26
TOTAL	2 007	1 854	153

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2023	31/12/2022	variation N/N-1
Salaires	-5 552	-4 517	-1 035
Charges sociales	-2 133	-1 694	-439
TOTAL	-7 685	-6 211	-1 474

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 128 salariés au 31 décembre 2023, contre 113 au 31 décembre 2022 (excluant les salariés de la division Biotech).

NOTE 20 Autres charges opérationnelles courantes

Les "Autres charges opérationnelles courantes" se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	31/12/2023	31/12/2022	variation N/N-1
Autres charges	- 103	- 59	- 44
Impôts et taxes	- 327	- 220	- 107
TOTAL	- 430	- 279	- 151

NOTE 21 Autres produits et autres charges opérationnelles

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnel non courants » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnelles se décomposent ainsi :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits \ Charges sur cessions d'immo	-	1 687
Reprise de provisions	248	
Autres produits		
Autres produits opérationnels non courants	248	1 687
Provisions exceptionnelles		- 410
Dépréciation des écarts d'acquisition		- 893
Dépréciation de créances		- 1 721
Charge liée aux actions gratuites	- 377	
Charge de cotation IFRS 2		- 2 981
Autres charges	- 1 102	- 1 247
Autres charges opérationnelles non courantes	- 1 479	- 7 252
Total	- 1 231	- 5 565

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -1,2 M€ au 31 décembre 2023 et sont constitués principalement de charges liées aux actions gratuites -0,4 M€ et d'honoraires liés à l'acquisition de Solution For Tomorrow -0,8 M€.

Les autres produits et charges opérationnels s'élevaient à 5.6M€ au 31 décembre 2022 et étaient constitués de :

- Une charge de cotation comptabilisée dans le cadre de l'opération d'apport de l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS à DMS Imaging pour 2.9M€,
- Une provision pour dépréciation de 1.6M€ comptabilisée sur les créances d'impôt apportées par la société DMS Imaging et pour lesquelles la direction estime que le recouvrement est incertain consécutivement à des discussions entamées avec l'administration fiscale belge au mois de juillet 2022,
- Une provision pour dépréciation de 0.9M€ comptabilisée sur le goodwill de la société AXS,

GRUPE DMS

- Une plus-value de cession de 0.6M€ sur l'activité Wellness cédée à la société CES Management au mois de janvier 2022.

NOTE 22 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2023	31/12/2022	variation N/N-1
Produits des placements			0
Gains de change	45	538	-493
Reprise de provision		3	-3
Autres produits financiers	140	33	107
Produits financiers	185	574	-389
Coûts des emprunts et financements court terme	-308	-220	-88
Pertes de change	-232	-533	301
Effet de la désactualisation IFRS 16	-148	0	-148
Dotations aux provisions et ajustements de juste valeur	-6 937	-579	-6 358
Autres	-129	-6	-124
Charges financières	-7 754	-1 338	-6 417
RESULTAT FINANCIER	-7 569	-764	-6 805

Les dotations aux provisions et ajustements de juste valeur des actifs financiers correspondent à l'ajustement de juste valeur des titres Bebo à hauteur de 0,3 M€, ATON (anciennement Hybrigenics) et de la créance ATON (anciennement Hybrigenics) à hauteur de 6,7 M€.

NOTE 23 Impôts – Preuve d'impôt

Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2023). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale était constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK jusqu'au 31/12/2021. Le montant des déficits reportables de l'intégration fiscale à cette date était de 44 679 K€.

Consécutivement à l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société DMS Imaging le 24 janvier 2022, le groupe d'intégration fiscale a disparu au 01/01/2022.

Dans le cadre de l'opération d'apport, DMS SA a adressé une demande d'agrément à l'administration fiscale visant à transmettre les déficits propres à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA à APELEM en même temps que l'activité est transférée à APELEM au 01/01/2022 pour 17,9 M€. Cette demande est toujours en cours d'instruction au 31 décembre 2023.

Déficits reportables du périmètre ex Asit Biotech

La société DMS Imaging bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

La Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société.

Déficits reportables de la filiale Solution For Tomorrow AB

La filiale SFT AB dispose de déficits reportables pour un montant cumulé de 86 011 K SEK au 31 décembre 2023. Ces déficits reportables ne sont pas activés dans les comptes consolidés en l'absence de perspective de bénéfice à court terme.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	31/12/2023		31/12/2022	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt et résultat des activités abandonnées	-9 834		-6 639	
Charge ou produit théorique d'impôt		2 459		1 660
Autres différences permanentes		-1 836		
Déficits non activés		-657		-1 720
Crédit d'impôt		32		40
TOTAL		2		-20
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		-2		-20

NOTE 24 Gestion des capitaux propres et Capital social

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	1,18	16 120 556	1 976 254	465 484	17 631 326

Evolution du capital

Le capital social de DMS SA a été modifié sur l'exercice 2023 à la suite des opérations suivantes:

- Annulation de 465 484 actions auto-détenues, avec effet au 28 avril 2023, décidée par le CA du 26 avril 2023 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 18 juillet 2022,
- Création de 11 969 actions par conversion d'une partie des BSA attribués gratuitement et émis le 7 juin 2023, à la suite de la décision du Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 26 mai 2023 (voir Note sur les faits significatifs de l'exercice).
- Augmentation de capital décidée par AGE du 3 octobre 2023 ayant entraîné la création de 1 964 285 actions.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 339 K€ et concernent le sous-groupe DMS Imaging détenu à 88,29% par DMS SA.

NOTE 25 Résultat par action

	31/12/2023	31/12/2022
Numérateur (en K€)		
Résultat net part du Groupe	- 4 946	- 6 820
Résultat net des activités maintenues part du Groupe	- 9 834	- 6 639
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	17 463 415	16 120 556
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	20 257 433	16 120 556
Résultat par actions (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,28	- 0,42
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,28	- 0,42
Résultat net des activités maintenues part du Groupe par action	- 0,56	- 0,41
Résultat net des activités maintenues part du Groupe par action dilué	- 0,56	- 0,41

Le Groupe réalisant une perte nette en 2023, les instruments de capitaux propres en circulation sont considérés comme non dilutifs.

(a) Détail du nombre d'actions au 31 décembre 2023

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	16 120 556
CA du 27/04/2023 - annulation d'actions	-465 484
conversion de 17 190 BSA en juin 2023	2 865
conversion de 27 450 BSA en juillet 2023	4 575
conversion de 7 476 BSA en août 2023	1 246
conversion de 10 038 BSA en septembre 2023	1 673
conversion de 1 290 BSA en octobre 2023	215
conversion de 1 062 BSA en novembre 2023	177
conversion de 7 308 BSA en décembre 2023	1 218
Augmentation de capital AGE du 3 octobre 2023	1 964 285
Nombre d'actions à la clôture	17 631 326
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	17 463 415
Actions dilutives	2 794 018
Nombre d'actions moyen après dilution	20 257 433

NOTE 26 **Autres informations**

- **Parties liées**

Les transactions entre DMS et ses parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

- **Rémunération des organes de direction**

Composition des membres de direction

Depuis le 18 juillet 2022 :

- Samuel SANCERNI : Président-Directeur Général

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24.

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 218 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et actions gratuites) selon détails ci-dessous :

K€	31/12/2023	31/12/2022
Salaires bruts versés	218	248
Rémunérations variables brutes		17
Jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs de DMS		
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	218	265

- **Dépenses de Recherches et développement**

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe DMS a investi environ 5 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 2.2 M€, contre 6 % en 2022.

K€	31/12/2023	31/12/2022
Masse salariale imputée à la R&D	1 296	1 579
Achats et études externes	882	523
TOTAL	2 178	2 102

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2023			Année 2022		
	Mazars K€	Deloitte K€	RSM K€	Mazars K€	Deloitte K€	RSM K€
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère	30	46		29	44	
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	64	11	-	60	83	16
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes de la société mère						
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes des filiales						
Sous total Audit	94	57	-	89	127	16
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal						
Autres prestations						
Sous total autres prestations						
TOTAL	94	57	-	89	127	16

NOTE 27 *Risques*

- **Risque de marché**

Risque de liquidité et de crédit

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le groupe DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit en note 11 du présent document.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible était de 4,8 MEUR.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe détaillée en note 11.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couvertures de taux.

Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls un faible pourcentage des achats sont libellés en devises. Une couverture naturelle est réalisée par un faible pourcentage de ventes en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2023, la société DMS détient 822 522 actions propres, soit 4,67% du capital.

- **Risques opérationnels**

Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe DMS (Division Biotech exclue) a pour activité la conception et fabrication de tables de radiologie et d'ostéodensitométrie, de négoce de produits d'imageries conventionnelle et de services après-vente.

Dans le cadre de son activité de conception et fabrication, le Groupe DMS dépend de fournisseurs de composants et de sous-traitants.

L'évolution du poids des premiers fournisseurs de la Division Imagerie Médicale se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats de marchandises et matières consommées H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2023	9%	30%	45%
Au 31 décembre 2022	9%	31%	47%

La perte d'un fournisseur de composants ou d'un sous-traitant important pourrait avoir un impact défavorable sur la disponibilité des produits, la performance des produits, l'activité et la situation financière du Groupe DMS. De telles perturbations opérationnelles peuvent entraîner des retards de production ou des baisses de volume de production, une perte de revenus et des dépenses pour résoudre ces perturbations.

Afin de pallier ce risque de dépendance aux fournisseurs et sous-traitants, le Groupe DMS évalue régulièrement la criticité de son approvisionnement pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

A titre d'exemple, pour faire face aux difficultés en matière d'approvisionnement, notamment pour certains composants électroniques ou pièces au cours des derniers mois, le Groupe DMS a rééchelonné son planning de production pendant l'été 2022 (principalement sur les mois de juillet et août 2022), entraînant des décalages de livraisons du 3ème au 4ème trimestre 2022. Ces décalages auront un impact quasi inexistant sur le niveau d'activité escompté sur l'ensemble de l'exercice 2022 du fait d'un carnet de commandes soutenu. En 2023, DMS Group a renforcé son stock de sécurité afin de limiter le risque d'approvisionnement.

Bien que le Groupe DMS ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques (par une politique de double approvisionnement pour chaque fournisseur ou de constitution de l'équivalent de 4 semaines de stocks de sécurité sur les pièces définies comme critiques), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourraient entraîner des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe DMS.

Le Groupe DMS pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le volume requis de composants auprès de nouveaux fournisseurs au même prix que celui convenu avec ses fournisseurs actuels. Le prix de tout remplacement de composant peut être supérieure au prix des composants actuels.

Le Groupe DMS peut échouer en répercutant ces augmentations de coûts sur ses clients, notamment si ces augmentations du coût de composants du Groupe sont propres au Groupe DMS Imaging (en raison de perturbations à un de ses principaux fournisseurs) et non causées par des perturbations générales ou des augmentations de prix dans les marchés des matières premières.

Le Groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible à savoir de l'ordre d'un mois de chiffre d'affaires équivalent en 2023 à 3.5 MEUR. Ce qui représente un maximum car il n'est pas envisageable qu'une perte complète d'approvisionnement ait lieu sur l'ensemble de la gamme. De plus si le risque se matérialisait le Groupe DMS aurait la possibilité de renégocier avec ses clients les délais de livraison afin de ne subir que des décalages de livraison et ainsi de limiter l'impact.

Risques liés aux clients et autres débiteurs

Compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe DMS (Division Biotech exclue), sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Le Groupe DMS ne peut exclure que ses clients manquent à leurs obligations financières envers le Groupe DMS. Il existe un risque qu'en cas de manquement des clients concernés à leurs obligations envers le Groupe DMS, les garanties bancaires ou assurances ne soient pas suffisantes et le Groupe DMS, bien qu'elle puisse exercer un recours contre le client, supporte néanmoins le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des sommes dues par le client défaillant. De plus, le suivi des débiteurs engendre des surcoûts internes et externes (envoi de mises en demeure, assignations, frais de justice).

L'évolution du poids des principaux clients de la Division Imagerie Médicale en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2023	31/12/2022
Premier client	37%	33%
5 premiers clients	55%	52%
10 premiers clients	65%	64%

Afin de se prémunir de ce risque, le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur les clients de la filiale APELEM.

L'assurance COFACE couvre le risque de crédit (non-règlement des factures) sur tous les clients assurables à concurrence de 100% du montant. Certains clients ne sont pas assurables s'ils sont situés dans des pays non assurés par la COFACE ou s'ils sont considérés comme ayant une situation financière trop risquée par la COFACE. Les clients non assurables par la COFACE sont principalement les clients institutionnels (états/ ministères...) car la COFACE n'assure pas les clients publics. Cela concerne tous les hôpitaux publics français (UGAP, UNIHA) et les contrats financés par des organismes internationaux dans les pays à risque (contrat Banque 17 Mondiale Ouzbekistan par exemple Le Groupe DMS suit ainsi la situation financière de ses principaux clients grâce au rating COFACE.

A date, le Groupe DMS n'a pas connaissance de problème particulier concernant la situation financière de ses clients. En dehors de ces assurances, le Groupe DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes. Si les clients ne sont pas assurables par l'assurance COFACE, le Groupe DMS exige un paiement intégral en avance ou des lettres de crédit qui couvrent l'intégralité de la commande.

Pour les hôpitaux français, le Groupe DMS estime que le risque de non-recouvrement est faible et ne prend pas de garantie. Pour les clients financés par des organismes internationaux, l'organisme se porte généralement garant en cas de défaillance du client. Pour les clients internationaux non assurables ou non couverts par un organisme international, le Groupe DMS demande soit un prépaiement, soit une lettre de crédit.

Sur les 10 premiers clients du Groupe DMS Imaging, 3 ne sont pas assurés COFACE ; parmi eux 1 fournissent des lettres de crédit et 1 sont des clients historiques sur lesquels le Groupe DMS Imaging prend un risque mais avec un encours autorisé en adéquation avec le volume de chiffre d'affaires annuels réalisé (par exemple une table de radiologie en encours maximum). Les 7 autres clients assurés COFACE ont des ratings allant de 10 à 3 sur 10.

Sur l'exercice 2022, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,2 MEUR soit 16% des créances clients 2022. Au 31 décembre 2023, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,17 MEUR soit 16% des créances clients au 31 décembre 2023, stable par rapport au 31 décembre 2022. Certaines de ces créances sont anciennes. Les créances douteuses ne sont pas couvertes par l'assurance COFACE.

Une situation financière fragilisée des clients du Groupe DMS pourrait entraîner une augmentation des défauts de paiement sur les obligations financières envers le Groupe DMS, ce qui pourrait entraîner une perte de revenu. Néanmoins le nombre de clients permet de limiter ce risque.

Le Groupe DMS estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

- **Risques juridiques - Litiges**

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Risque lié au changement de contrôle induit par l'Opération : perte des déficits reportables et des créances d'impôt détenus par la Société avant l'opération d'apport en cas de changement de contrôle

La Société DMS Imaging SA bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Aussi en cas de remise en cause des pertes fiscales reportables, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société. Elle constaterait cependant la disparition d'un actif hors bilan significatif en montant.

Cependant, compte tenu du nouvel objet social de la société : activité de holding, et compte tenu de la fiscalité applicable à ce type de société, la Société DMS Imaging n'anticipait pas de pouvoir utiliser une part significative de ces déficits. La perte d'opportunité est donc relative.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

Litiges

- *Litige entre AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS*

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. L'arrêt du 7 juin 2022 de la Cour confirme le jugement de première instance dans le cadre de l'action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

GROUPE DMS

La Cour de cassation a rejeté l'le pouvoir le 29 novembre 2023 mettant un terme à ce litige et au risque pour le groupe.

A ce jour, une date d'audience sur le premier semestre 2024 pour l'action en révocation abusive a été fixée. Dans le cas où la révocation abusive serait admise, AXS MEDICAL pourrait devoir dédommager les demandeurs pour un montant estimé de l'ordre de 55 KEUR.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2023.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

- *Risque levé au 31.12.2023 : Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : La procédure de M. Legon contre la décision d'approbation du PRJ a entraîné une révocation du PRJ ce qui peut affecter négativement la situation financière de DMS Imaging*

En avril 2019, l'ancien PDG de d'ASIT Biotech, Monsieur Thierry Legon a intenté une action en justice contre ASIT Biotech afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par ASIT Biotech à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture, soit 830.266,50 EUR plus intérêts et 35.346,50 EUR au titre de remboursement des taxes payés dans le cadre de l'attribution de warrants perdus.

Par jugement en date du 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon des dommages et intérêts de 529.650,00 EUR plus intérêts de retard (estimés à 106.000,00 EUR). M. Legon a quant à lui été condamné à verser 52.647,48 EUR à la société DMS Imaging à titre d'indemnisation indue portant ainsi le montant total de la créance de M. Legon à 477.002,50 EUR. Les délais d'appel ont expiré et la décision est passée en force de chose jugée. Toutefois, les modalités de la décision (paiement en espèces ou en actions) ne sont pas précisées dans le jugement.

Le jugement n'a pas fait l'objet d'un appel, un accord a été signé entre la Société et M. Legon statuant sur un paiement en actions sous condition suspensive de l'annulation de la révocation du PRJ.

En parallèle, M. Thierry Legon a engagé une procédure distincte devant le tribunal de commerce de Liège à l'encontre de la Société, demandant la révocation du plan de réorganisation, tel qu'approuvé par les créanciers de la Société et homologué par le tribunal le 9 février 2021.

Dans le cadre de cette procédure concernant le plan de réorganisation judiciaire, le Tribunal de commerce a jugé – par défaut – que la Société ASIT Biotech n'avait pas mis en œuvre le plan approuvé à l'égard de M. Legon et a décidé par conséquent de révoquer le plan de réorganisation, tel qu'homologué par le Tribunal de l'entreprise de Liège le 9 février 2021. Ce jugement a fait l'objet d'une publication légale le 16 novembre 2022. DMS Imaging avait fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Liège.

La Cour d'Appel de Liège a prononcé un arrêt d'accord entre la société DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. La procédure est mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouve le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Tous les risques concernant cette affaire, détaillés dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, sont donc levés. L'accord a débouché sur une indemnisation partielle à la date de clôture. L'indemnisation restante a été payée au premier trimestre 2024. Le Groupe conserve au 31 décembre 2023 un passif de 390 KEUR, pleinement aligné avec le montant payé au premier trimestre 2024.

Risques liés à la dépendance du groupe à la détention de certifications : la perte de ces certifications peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, les activités de DMS IMAGING, sont entièrement organisées par sa filiale Apelem. Les principales normes et réglementations appliquées aux produits fabriqués sous la marque Apelem en fonction des territoires où ils sont commercialisés sont :

(i) ISO 13485 - Norme internationale définissant des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour l'industrie des dispositifs médicaux de class IIB qui permet d'obtenir la certification European Conformity (CE) – L'ISO 13 845 est délivrée par l'organisme notifié⁴ la société SGS Belgique en charge de la certification pour Apelem. La certification atteste que les produits sont conformes aux directives de l'Espace Economique Européen (EEE) ; Cette certification CE permet de commercialiser les produits sur le territoire européen. Des audits périodiques sont réalisés par SGS Belgique.

(i) Certification de la Food and Drug Administration (FDA) - administration américaine responsable de la protection et de la promotion de la santé publique La certification FDA permet de commercialiser les produits sur le territoire

nord-américain. La FDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(ii) Certification Therapeutics Goods Administration (TGA) – administration australienne responsable des médicaments, des dispositifs médicaux et autres produits liés à la santé La certification TGA permet de commercialiser les produits sur le territoire australien. La TGA réalise des audits réguliers (audits documentaires) pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iii) Certification China State Food and Drug Administration (SFDA) – régulateur du marché des dispositifs médicaux en Chine. La certification SFDA permet de commercialiser les produits sur le territoire chinois. La SFDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iv) Certification Anvisa - L'Agence brésilienne de réglementation sanitaire est un organisme de réglementation du gouvernement brésilien, responsable de la réglementation et l'approbation des médicaments, des normes sanitaires et de la réglementation de l'industrie alimentaire. La certification Anvisa permet de commercialiser les produits sur le territoire brésilien. L'Agence Brésilienne de réglementation sanitaire réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

Les produits tables télécommandées (R/F) possèdent les certifications CE et FDA.

Les produits d'ostéodensitométrie possèdent les certifications CE et Anvisa (Brésil), TGA (Australie) et SFDA (Chine).

Les produits de négoce portent le marquage CE de conformité à la normes ISO 13485 de leur fabricant. Chaque certification est attachée à un produit.

Si lors d'un audit il est révélé que la Société ne se conforme pas à une ou plusieurs des réglementations locales, elle pourrait subir des suspensions temporaires ou définitives des certifications entraînant l'arrêt DE commercialisation des produits audités. Cette suspension est uniquement envisageable dans le cas de manquement grave ayant un impact direct sur la sécurité des patients.

Le cas échéant, la suspension de ces certifications est temporaire dans l'attente d'une remise en conformité et d'un nouvel audit ou inspection. Seule la non remise en conformité par rapport au référentiel de la norme peut aboutir à une suspension définitive.

Une perte de ces certifications entrainerait un arrêt de ventes temporaires sur les zones afférentes.

Afin de couvrir au mieux le risque de perte de ces certifications, DMS Imaging, au travers de sa filiale Apelem, a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et l'organisme notifié de Apelem à savoir la SGS Belgique qui effectue des audits réguliers.

En complément, le Groupe DMS Imaging effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet. Le Groupe DMS Imaging dispose une équipe en charge du management de la qualité et des affaires réglementaire de 10 personnes soit près de 10 % des effectifs de la Société. La Société est de plus accompagnée par la société Cassiopi sur ces sujets.

Cette veille est complétée par ses distributeurs qui assurent la remontée d'informations au niveau de chaque pays vers lesquels le Groupe DMS Imaging distribue ses produits.

Apelem est de plus membre du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie et des Technologies Médicales) qui assure cette veille au niveau international en collaboration avec ses 3 spécialistes réglementaires.

Les certifications de la Division Imagerie Médicale n'ont jamais été suspendues par le passé. Le groupe n'a pas connaissance de motifs quelconque de remise en cause de ses autorisations dans le futur. Les derniers audits ISO 13 485, TGA, SFDA, FDA et ANVISA ont eu lieu en 2023 sans non-conformité majeures constatées.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen car elle se donnerait les moyens de corriger les écarts majeurs dans un délais court.

Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de la société DMS Imaging et dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe

En mars 2022, après la finalisation de l'Opération avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la Société a reçu une facture de 514 KEUR TTC émanant de la précédente direction ASIT Biotech relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de l'Opération. Si le conseil d'administration de ASIT Biotech avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération, il en avait reporté à une date ultérieure la fixation du montant. Ce

poste n'apparaissait pas dans les projections de calcul lors des discussions de rapprochement entre ASIT Biotech et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Ainsi, cette facture n'a pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'Opération d'apport. Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société. La Société conteste cette facture. L'affaire est renvoyée devant le tribunal francophone de Bruxelles.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

S.A.S au capital de 5 986 008 euros
RCS Lyon B 351 497 649
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

S.A.S au capital de 5 986 008 euros
RCS Lyon B 351 497 649
Société de Commissariat aux comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

« Evaluation de la valeur recouvrable des Goodwill »

Votre Groupe apprécie à chaque clôture la valeur recouvrable des écarts d’acquisition et constate, le cas échéant, une dépréciation comme cela est décrit en note 4 des annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont constitué à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à contrôler que cette note de l’annexe fournit une information appropriée.

« Evolution du périmètre de consolidation »

La note 1 « Eléments marquants de l’exercice » présente dans le paragraphe « évolution du périmètre de consolidation » les deux variations de périmètre suivantes :

- Perte de contrôle du sous palier Biotech
- Acquisition de la société Solutions for Tomorrow

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables ainsi que des estimations et hypothèses retenues dans le traitement de ces opérations.

« Immobilisation et amortissement des frais de développement »

La note 4 de l’annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables et les modalités d’estimation relatives aux frais de développement. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans cette note de l’annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Marseille, le 18 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

 Séverine HERVET

Séverine HERVET

Deloitte & Associés

 Hugues DESGRANGES

Hugues DESGRANGES

SA DMS

9 AVENUE DU CANAL PHILIPPE LAMOUR

30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX

Exercice clos le : 31 décembre 2023

SIRET : 38987314200050



SOMMAIRE

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Bilan - Actif

Bilan - Passif

Compte de résultat

ANNEXE COMPTABLE

Annexe des comptes annuels

3

4

5

6

7

8



COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	51 309 808	2 550 035	48 759 773	47 349 350
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 195 150		1 195 150	1 195 150
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 307 319		1 307 319	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	53 812 277	2 550 035	51 262 242	48 544 500
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 454		5 454	5 454
Créances				
Clients (3)	665		665	666 308
Clients douteux, litigieux (3)	889 110		889 110	
Clients Factures à établir (3)	343 348		343 348	21 087
Personnel et comptes rattachés (3)	5 000		5 000	4 897
Créances fiscales et sociales (3)	555 022		555 022	715 729
Groupe et associés (3)	3 599 468	3 021 323	578 146	2 586 871
Débiteurs divers (3)	662 164		662 164	2 144 077
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	446 053		446 053	155 800
Charges constatées d'avance (3)	40 703		40 703	8 968
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 546 987	3 021 323	3 525 665	6 309 189
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	60 359 264	5 571 358	54 787 907	54 853 689

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 20 885 085)	20 885 085	19 095 511
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 336 359	1 345 004
Écart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 909 551	186 132
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 203 305	7 421 077
Report à nouveau	18 228 887	409 459
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 376 577	19 542 847
SITUATION NETTE	49 141 090	49 954 511
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 141 090	49 954 511
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	487 000	579 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	487 000	579 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		150 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		150 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	3 625 219	1 286 407
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	490 607	2 226 008
Fournisseurs, factures non parvenues	963 739	390 138
Dettes fiscales et sociales	59 595	184 689
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 139 161	4 087 242
Écart de conversion passif	20 656	82 936
TOTAL GÉNÉRAL	54 787 907	54 853 689

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 139 161

4 087 242



COMPTE DE RÉSULTAT

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)		175 214	-175 214	-100
Montant net du chiffre d'affaires		175 214	-175 214	-100
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	9 094	120 146	-111 051	-92
Autres produits	12 038	33 017	-20 980	-64
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	21 132	328 378	-307 245	-94
Achats de marchandises		175 772	-175 772	-100
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 681 960	579 113	1 102 847	190
Impôts, taxes et versements assimilés	1 612	-2 917	4 529	-155
Salaires et traitements		-308 878	308 878	-100
Charges sociales	3 000	-146 968	149 968	-102
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges	16 150	2 540	13 610	536
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	1 702 722	298 663	1 404 059	470
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 681 590	29 715	-1 711 304	
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)	3 034		3 034	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	131 320	107 840	23 480	22
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges	62 279	1 020 591	-958 312	-94
Différences positives de change	162	292 318	-292 156	-100
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	196 795	1 420 749	-1 223 954	-86
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	3 937 974	684 090	3 253 884	476
Intérêts et charges assimilées (4)	76 620	13 757	62 863	457
Différences négatives de change	2 758	1 893	865	46
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4 017 352	699 740	3 317 612	474
RÉSULTAT FINANCIER	-3 820 557	721 009	-4 541 566	-630
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-5 502 147	750 723	-6 252 870	-833
Produits exceptionnels	4 328 597	41 206 814	-36 878 217	-89
Charges exceptionnelles	2 203 028	22 394 728	-20 191 700	-90
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 125 570	18 812 087	-16 686 517	-89
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices		19 963	-19 963	-100
TOTAL DES PRODUITS	4 546 524	42 955 941	-38 409 416	-89
TOTAL DES CHARGES	7 923 102	23 413 094	-15 489 992	-66
Bénéfice ou Perte	-3 376 577	19 542 847	-22 919 424	-117

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

130 521
76 536

77 728
10 996



ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 54 787 906,66 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 376 577,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Activités :

Depuis fin janvier 2022, la société DMS SA a une seule activité de holding. Aussi, la société n'a pas de chiffre d'affaires en 2023, contre 175KEUR en 2022. Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité Imaging de DMS à APELEM depuis janvier 2022.

Acquisition par DMS SA de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital :

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA. En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Aton (anciennement Hybrigenics) détenues par DMS SA, représentant 17,00% du capital d'Aton (anciennement Hybrigenics). Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS SA.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détient plus aucune action DMS SA.

Le groupe familial Ansel détient 17,00% du capital d'Aton (anciennement Hybrigenics), DMS SA conservant pour sa part une participation résiduelle de 17.70%.

Parallèlement, les parties ont conclu un pacte d'actionnaires au sein de la société Aton (anciennement Hybrigenics) visant à organiser sa gouvernance.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS SA à l'égard d'Aton (anciennement Hybrigenics), d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée.

Attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de DMS SA :

Le 7 juin 2023, DMS SA a mis en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 2,70 € représentant une prime de 121,3% par rapport au cours de clôture du 6 juin 2023.

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juillet 2022 (20e résolution), le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 26 mai 2023, a décidé d'émettre et d'attribuer gratuitement à l'ensemble des actionnaires 14,043,017 BSA, selon les modalités détaillées ci-après. L'opération ne concerne pas les actions auto-détenues par DMS SA.

Objectifs de l'opération :

Cette attribution gratuite de BSA a visé à remercier l'ensemble des actionnaires de DMS Group de leur fidélité, tout en les associant à la poursuite de son développement :

- Chaque actionnaire a reçu un nombre de BSA proportionnel au nombre d'actions qu'il détient ;
 - Ces BSA sont cotés sur le marché et n'entraîneront aucune dilution pour ceux qui les exerceront en souscrivant de nouvelles actions DMS Group. Ils contribueront ainsi à donner les moyens au groupe d'accélérer sa croissance.
- Cette opération visait également à attirer de nouveaux investisseurs qui souhaiteraient bénéficier de ce support d'investissement complémentaire à celui de l'action.

Modalités de l'opération :

- Le 13 juin 2023, chaque actionnaire de DMS Group a reçu gratuitement un (1) BSA à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14.043.017 BSA ont été émis.
- Six (6) BSA permettent ainsi de souscrire à une (1) action nouvelle de DMS Group au prix d'exercice par action de 2,70 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSA) de 2.340.503 actions nouvelles

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 6.319.358 €.

- Ce prix d'exercice de 2,70 € représente une prime de 123,7% par rapport à la moyenne des dix derniers cours de bourse précédant 6 juin 2023 inclus et 121,3% par rapport à la date de clôture du 6 juin 2023. 2
- Les 14.043.017 BSA ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris et sont donc cotés sur une ligne spécifique et sous le code ISIN : FR001400IAQ8.
- La durée de vie des BSA est fixée à vingt-sept (27) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 septembre 2025 inclus.

Produit de l'opération :

En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 6.319.358 €.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas) :

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA, sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 6 juin 2023) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de l'exercice de BSA	1,00%
Après émission de 2.340.503 actions nouvelles provenant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,87%

Acquisition de la société Solutions for Tomorrow :

Le 3 octobre 2023, Diagnostic Medical Systems a finalisé l'acquisition de Solutions for Tomorrow par échange d'actions, spécialiste des équipements de radiologie mobile.

Solutions For Tomorrow est un spécialiste de la radiologie mobile présent dans 35 pays et plus spécifiquement sur le segment de l'imagerie médicale mobile motorisée avec une solution haut de gamme aux caractéristiques inégalées en termes de compacité, d'ergonomie et de puissance, protégée par 15 brevets. Solutions For Tomorrow possède un parc installé de plus de 500 équipements déployés dans 35 pays. L'entreprise, qui emploie 23 collaborateurs a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 6 M€.

Avec cette acquisition, DMS Group possède une offre de radiologie mobile complète associant sa solution en cours de développement dédiée au marché du mobile haut de gamme non motorisé (projet MC² en cours de développement (1)) et une solution motorisée à destination des hôpitaux des grandes tailles et du marché nord-américain. Comme pour l'ensemble de la gamme du groupe, la plateforme ADAM (logiciel propriétaire du groupe DMS) sera déployée sur les solutions Solutions For Tomorrow.

Modalités de l'opération :

En échange de l'apport de 100 % des actions de Solutions For Tomorrow, son actionnaire principal Verso Capital, un fonds d'investissement nordique de premier plan doté d'une solide expertise dans le domaine de la santé, et les autres coactionnaires ont reçu 2 753 818 actions de DMS SA, dont 789 533 actions de DMS SA détenues en propre et 1 964 285 actions nouvellement émises.

A l'issue de la transaction, Verso Capital détient environ 15% du capital de DMS SA, devenant ainsi un nouvel actionnaire de référence qui accompagnera l'équipe de direction sur le long terme et soutiendra pleinement l'ambition de DMS de consolider le secteur de l'imagerie médicale en Europe sur le long terme.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

DMS immobilise ses frais développement selon la méthode préférentielle, telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation. Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil.

DMS respecte les six critères d'activation des immobilisations incorporelles suivants : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, démonstration d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et développement activés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de la commercialisation de la technologie. Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée aux immobilisations.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	7 à 10 ans	ans
- Matériels et outillages	3 à 4 ans	ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans	ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans	ans
- Mobilier	10 ans	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition.

Dépréciation : La valeur d'inventaire des titres et des comptes courants d'associés, correspond à leur valeur d'usage pour le groupe, qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

L'évaluation des dépréciations des stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le groupe.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencs & aménagts construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations		47 929 323		4 626 516
Autres titres immobilisés		1 195 150		
Prêts et autres immobilisations financières				3 410 601
	TOTAL	49 124 473		8 037 117
	TOTAL GENERAL	49 124 473		8 037 117

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
	Immobilisations corporelles en cours	Emb. récupérables & divers				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		1 246 031	51 309 808		
	Autres titres immobilisés			1 195 150		
	Prêts & autres immob. financières		2 103 282	1 307 319		
TOTAL			3 349 313	53 812 277		
TOTAL GENERAL			3 349 313	53 812 277		

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations	579 973	1 970 062		2 550 035
Autres				
TOTAL	579 973	1 970 062		2 550 035
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	579 973	1 970 062		2 550 035

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les dépréciations de titres de participations comptabilisées sur l'exercice concernent les titres BEBO pour 270 K€ et ATON (anciennement Hybrigenics) pour 1700 K€

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Litige entre les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL : La Société pourrait être condamnée à payer des indemnités aux anciens dirigeants et associés de AXS MEDICAL ce qui peut affecter négativement la situation financière du groupe :

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. L'arrêt du 7 juin 2022 de la Cour confirme le jugement de première instance dans le cadre de l'action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi le 29 novembre 2023 mettant un terme à ce litige et au risque pour le groupe.

A ce jour, une date d'audience sur le premier semestre 2024 pour l'action en révocation abusive a été fixée. Dans le cas où la révocation abusive serait admise, AXS MEDICAL pourrait devoir dédommager les demandeurs pour un montant estimé de l'ordre de 55 KEUR.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2023.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Le compte courant de Aton (anciennement Hybrigénics) est déprécié à la clôture de l'exercice pour un montant de 1.9 M€.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	150 000		150 000	
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	150 000		150 000		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	579 973	1 970 062		2 550 035
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	1 115 690	1 967 912	62 279	3 021 323	
TOTAL	1 695 663	3 937 974	62 279	5 571 358	
TOTAL GÉNÉRAL	1 845 663	3 937 974	212 279	5 571 358	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		3 937 974	62 279	150 000	
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
DMS IMAGING - AVENUE LOUISE 231, 1050 BELGIQUE -	66 071 857	-20 620 969	88,29	44 981 756					-54 686	
DMS WELLNESS - 0 HONG KONG 99000 HONG KONG -	10 000	-9 137 595	100,00	1 223						
Observations	en SGD									
SOLUTION FOR TOMORROW AB - SAXAGARDSVAGEN 5, 362 51 VACKELSANG, SUEDE -	319 464	-24 758 299	100,00	4 626 516					-23 663 775	
Observations	en SEK									
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (S B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
ATON (ANCIENNEMENT HYBRIGENICS - 850 BD SEBASTIEN BRANT 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADE -										
	3 831 498	-1 694 915	17,10	1 700 063		1 967 912		382 151	-635 149	
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 307 319	1 307 319	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	889 110	889 110	
	Autres créances clients	344 013	344 013	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	17 334	17 334	
	Etat & autres	501 662	501 662	
	coll. publiques	36 026	36 026	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	3 599 468	3 599 468		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	662 164	662 164		
Charges constatées d'avance	40 703	40 703		
TOTAUX		7 402 799	7 402 799	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	40 703
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	40 703

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	343 348
Autres créances	176 482
Disponibilités	
TOTAL	519 830

CAPITAUX PROPRES

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	16 120 556,00	1,18
Titres émis pendant l'exercice	1 976 254,00	1,18
Titres remboursés pendant l'exercice	465 484,00	1,18
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	17 631 326,00	1,18

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 454 346	1 454 346		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	390	390		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	57 525	57 525		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 680	1 680		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	3 625 219	3 625 219		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	5 139 161	5 139 161		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	78 168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	963 739
Dettes fiscales et sociales	1 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

1 043 587

ENGAGEMENTS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

K€	31/12/2023	31/12/2022	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	5 000	2 965	2 035
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	-	300	- 300
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Solutions for Tomorrow)	500		
Garanties export (DMS)	89	72	17
Garanties export (APELEM)	816	984	- 168
Garanties export (SFT)	200		200
Garanties export (MEDILINK)		6	- 6
TOTAL	6 604	4 327	1 783

Les "cautions et garanties" de 5 000k€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

SA DMS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel s'établit à 2 126K€ et est principalement composé:

- de la plus-value réalisée dans le cadre du protocole d'accord signé par DMS SA avec le groupe familial Ansel, sur la cession-échange de titres pour +2206 K€
- d'une reprise de provision pour litige de +150 K€
- d'accords transactionnels pour -231 K€

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

S.A.S au capital de 5 986 008 euros
RCS Lyon B 351 497 649
Société de Commissariat aux comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

S.A.S au capital de 5 986 008 euros
RCS Lyon B 351 497 649
Société de Commissariat aux comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

« Evaluation des titres de participation »

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l’annexe aux comptes annuels et leur correcte application ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses et des estimations retenues pour l’évaluation des titres de participation. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la pertinence de l’information donnée en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Marseille, le 18 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

 Séverine HERVET

Séverine HERVET

 Hugues DESGRANGES

Hugues DESGRANGES